

Rapport de gestion 2011

88^e exercice





Nouveau visage pour la CIP

Après 26 ans, le logo de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) a été rafraîchi et redynamisé en mars 2012. Sa typographie claire et contemporaine lui assure pérennité et fait référence au professionnalisme de la caisse. Ce changement de logo a accompagné le lancement d'un nouveau

site www.cipvd.ch moderne, esthétique et convivial, qui a été conçu en pensant à l'assuré et à ses besoins, à la rapidité de la navigation et donc à la facilité d'accès aux informations. Avec plus de 10'000 visites par année, le site de la CIP est une vraie plateforme d'échange et d'information pour les assurés.

Couverture: Le Château de Renens

Sommaire

5

Message du président

6

Prévoyance professionnelle

6 Effectif

10 Ressources et prestations

12

Gestion de la fortune

27

Degré de couverture et frais d'administration

29

Bilan au 31 décembre

30

Compte d'exploitation

32

Annexe aux comptes

32 1. Bases et organisation

33 Conseil d'administration

34 2. Membres actifs et pensionnés

36 3. Nature de l'application du but

37 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

38 5. Couverture des risques

43 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

49 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

53 8. Demandes de l'Autorité de surveillance

53 9. Autres informations relatives à la situation financière

53 10. Événements postérieurs à la date du bilan

54

Attestation de l'expert de la Caisse

55

Rapport de l'organe de contrôle

57

Rapport de la Commission des comptes

58

Inventaires

58 Liste des immeubles par district

59 Liste des employeurs - communes, services et institutions

64

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Message du président

Avec une performance globale de -0,07 % réalisée en 2011, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) n'a de loin pas obtenu du 3^e cotisant le financement minimum nécessaire de 4 % pour répondre aux besoins techniques et permettre d'équilibrer le compte d'exploitation.

Et pourtant ce résultat négatif peut être considéré comme bon en comparaison des risques de détérioration des marchés financiers apparus dès la fin du 1^{er} trimestre avec les bouleversements socio-politiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les effets de la catastrophe de Fukushima et la crise de la dette de nombreux pays de la zone euro. La décision de la gérante d'augmenter la couverture de change, la fixation d'un taux de change minimum de CHF 1.20 contre l'euro décidée par la Banque nationale suisse (BNS) et une légère reprise sur les marchés des actions suisses et américaines ont heureusement permis de limiter les pertes au 4^e trimestre. Par ailleurs, ce taux est supérieur aux indices publiés (Credit Suisse -0,56 % et UBS -0,47 %) avec une volatilité inférieure au marché.

Malheureusement, la réserve de fluctuation de valeurs ne s'élevant qu'à un peu plus de CHF 3 millions au 1^{er} janvier 2011, il n'a pas été possible d'y prélever la totalité du manque de financement de l'exercice, d'où une diminution du degré de couverture à 67,23 %, inférieur au degré minimum statutaire de 70 %.

Dès le mois de mai déjà, le Conseil a demandé à la gérante d'entreprendre les analyses nécessaires pour pouvoir disposer d'une information complète afin de définir les mesures qu'il devra nécessairement prendre pour retrouver le degré de couverture statutaire minimum et adapter les Statuts aux dispositions de la réforme structurelle de la Loi sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et du financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (IPDP).

Considérant que :

- les cotisations perçues et les prestations d'entrée sont toujours supérieures aux rentes servies et aux prestations de sortie, garantissant ainsi une trésorerie suffisante ;
- la perte de l'exercice subie est essentiellement liée à la conjoncture défavorable ;
- les titres et les valeurs boursières sont toujours en portefeuille et par conséquent les pertes enregistrées sont essentiellement des pertes comptables et non réalisées ;
- l'effectif des assurés actifs s'est accru de 608 unités en 2011 (6 %), permettant également une légère diminution de l'âge moyen des assurés et une amélioration du ratio actifs/pensionnés de 2,13 à 2,16 ;

le Conseil a décidé, comme mesure d'adaptation immédiate selon l'art. 142 des Statuts, de ne plus définir qu'une seule allocation des actifs (au lieu d'une allocation tactique et d'une stratégique), légèrement modifiée, mais toujours largement diversifiée et plutôt défensive en regard des incertitudes importantes de l'économie.

En revanche, suite à l'adoption par les chambres fédérales en 2010 de la réforme structurelle de la LPP et de la réforme du financement des IPDP (capitalisation minimum de 80 % à atteindre dans les 40 prochaines années), entrées en vigueur au 01.01.2012, et pour répondre aux conclusions que l'expert en prévoyance a émises dans son rapport d'expertise actuarielle au 31.12.2010 (tel que prévu à l'art. 141 des Statuts), la CIP se voit contrainte de lancer une procédure de refonte profonde de ses Statuts.

A cet effet, le Conseil a désigné en octobre 2011 une commission chargée d'examiner les implications du nouveau droit fédéral sur les aspects de gouvernance et de financement de la CIP. Cette commission a débuté ses travaux le 24 novembre. Elle s'est fixé un calendrier chargé avec une échéance en juin 2013, lui permettant de proposer au Conseil les nouvelles dispositions (loi, statuts, règlements) à faire adopter par les autorités et l'Assemblée des délégués, en vue d'une entrée en vigueur au 01.01.2014. La présentation d'un point de situation intermédiaire est envisagée lors de l'Assemblée des délégués de juin 2012.

Le chantier débuté en fin d'année et qui devra fournir à la Caisse dès le 01.01.2014 les outils qui lui permettront de poursuivre son activité en garantissant son équilibre financier à moyen et long terme, est vaste et très complexe. Sans préjuger des propositions qui émaneront des travaux de la commission, il m'apparaît d'ores et déjà évident que la définition de la voie menant à la capitalisation de 80 % dans 40 ans ne pourra se faire sans l'adoption de modifications sensibles du plan ordinaire de prévoyance. J'exprime le souhait qu'assurés et employeurs comprennent cette nécessité de changement et que, conformément à l'esprit de partenariat qui prévaut à la CIP depuis bientôt 90 ans, ils l'approuveront le moment venu.

Les compétences de gestion et de conseil de la Direction ainsi que des collaborateurs de Retraites Populaires, l'engagement et l'intérêt de mes collègues administrateurs de même que la très bonne cohésion que nous avons pu maintenir dans nos séances, bien que la composition du Conseil ait été profondément remaniée en milieu d'année, me permettent d'envisager l'avenir de la CIP avec confiance. Je les remercie tous, de même que notre secrétaire et notre secrétaire suppléant, pour leur excellent travail et pour leur appui.

Didier Tenthorey, président

Prévoyance professionnelle

Effectif

Employeurs

Douze nouveaux employeurs se sont affiliés en 2011, conformément à l'art. 4 des Statuts :

- Association de communes RAS Jura-Nord Vaudois
- Association Police Lavaux (APOL)
- Association sécurité Est Lausannois
- Commune d'Essert-Pittet
- Commune d'Echichens
- Commune de Bourg-en-Lavaux
- Commune d'Oron
- Commune de Jorat-Menthue
- Commune de Servion
- Commune de Suscévaz
- Commune de Valbroye
- Commune de Montiliez
- Commune d'Echichens
- Commune de Monnaz
- Commune de Cully
- Commune d'Epesses
- Commune de Grandvaux
- Commune de Villette
- Commune de Servion
- Commune d'Oron-la-Ville
- Commune de Palézieux
- Commune des Cullayes
- Commune de Poliez-le-Grand

Diverses fusions ont eu lieu au sein des employeurs affiliés :

- Association RAS Yverdon-Grandson
- Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale
- Commune de Peney-le-Jorat
- Commune de Sottens
- Commune de Villars-Tiercelin
- Commune de Combremont-le-Petit
- Commune de Granges-Marnand

Le Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux a rejoint la commune de Bourg-en-Lavaux.

L'Office intercommunal de la protection civile « Terre Sainte » et la Régionalisation protection civile Aubonne-Rolle ont été regroupés au sein de l'ORPC du district de Nyon.

L'Office central vaudois de la culture maraîchère a dénoncé son contrat pour le 31 décembre 2010, en application de l'article 11 des Statuts.

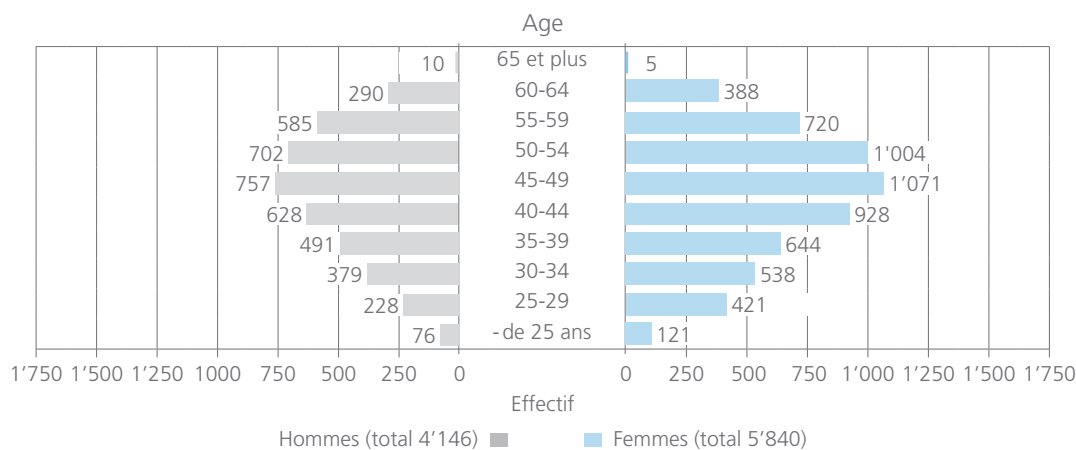
Ainsi, à fin 2011 la Caisse compte 313 employeurs affiliés.

Actifs

Pour 2011, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 608 unités portant l'effectif global à 10'549 assurés au 1^{er} janvier 2012 (9'986 au plan ordinaire, 76 au plan risques, 487 au plan LPP minimum). Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du

plan ordinaire diminue par rapport à l'exercice précédent. Il se situe à 45 ans et 7 mois à la fin de l'année. De même, l'âge moyen des hommes est resté stable à 45 ans et 11 mois, et celui des femmes a légèrement diminué, passant de 45 ans et 6 mois à 45 ans et 4 mois.

Répartition des assurés du plan ordinaire selon la classe d'âge et le sexe au 1^{er} janvier 2012



Répartition par classe d'âge et caractéristiques des assurés du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2012

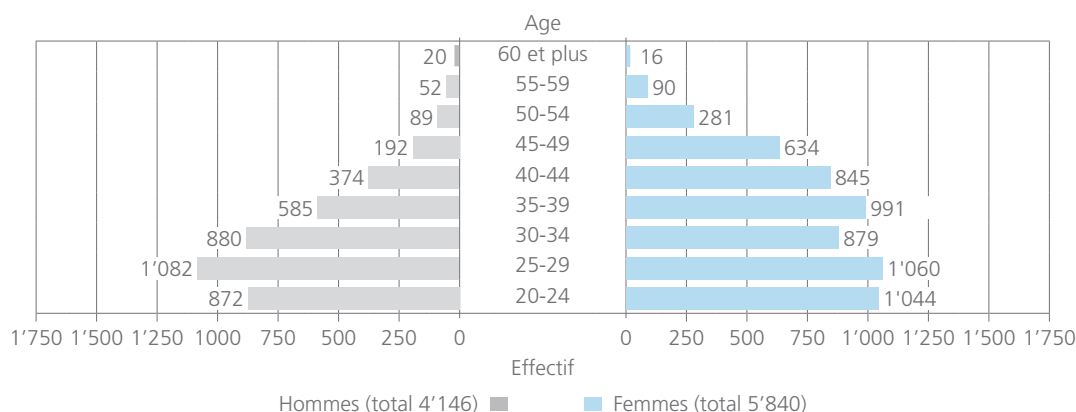
Effectif	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
Hommes	76	228	379	491	628	757	702	585	290	10	4'146	45.11	94.55	3'920.01
Femmes	121	421	538	644	928	1'071	1'004	720	388	5	5'840	45.04	69.34	4'049.23
Total	197	649	917	1'135	1'556	1'828	1'706	1'305	678	15	9'986	45.07	79.80	7'969.25
Total 01.01.11	163	577	861	1'120	1'475	1'737	1'649	1'169	669	15	9'435	45.08	80.13	7'559.98

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois.

En 2011, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, demeure à 33 ans et 10 mois. La moyenne d'âge des hommes a légèrement augmenté, passant de 31 ans et 11 mois à 32 ans et 2 mois en

2011. A l'inverse, celle des femmes s'est abaissée de 2 mois et passe de 35 ans et 3 mois à 35 ans et 1 mois en 2011.

Age des assurés du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP (rachat compris)



Pensionnés

L'effectif des pensionnés est quant à lui en augmentation de 220 unités. Au 1^{er} janvier 2012, l'effectif global est de 4'894

pensionnés (dont 45 au plan minimum LPP). Une page détaillée se trouve sous chiffre 2.2 de l'annexe.

Age des pensionnés du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2012

Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- 40 ans	-	-	6	14	-	1	21
40-44	-	-	11	16	-	6	33
45-49	-	-	22	38	-	9	69
50-54	-	-	51	41	5	20	117
55-59	30	14	44	57	7	44	196
60-64	232	248	80	83	6	75	724
65-69	468	443	85	62	4	92	1'154
70-74	317	219	55	36	11	104	742
75-79	255	129	30	5	4	145	568
80-84	180	71	11	2	4	152	420
85-89	93	47	3	1	4	126	274
90-94	26	9	-	-	-	52	87
95-99	2	3	-	-	-	13	18
100 et +	-	-	-	-	-	1	1
Total	1'603	1'183	398	355	45	840	4'424
Age moyen *	72.04	70.04	63.01	59.03	68.04	75.10	70.06
01.01.2011	72.01	70.02	62.09	58.09	68.06	75.06	70.03

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 72.04 se lit 72 ans et 4 mois.

Au 1^{er} janvier 2012, l'effectif des pensionnés comprend, de plus, 345 enfants et 80 invalides temporaires (335 enfants et 65 invalides temporaires au 1^{er} janvier 2011).

Age prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2012, l'âge prévisible de la retraite des 9'986 assurés du plan ordinaire est le suivant :

	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	467	551	1'018
59 ans	172	197	369
60 ans	230	296	526
61 ans	237	292	529
62 ans	2'936	4'417	7'353
63 ans	50	68	118
64 ans	37	14	51
65 ans	17	5	22
Total	4'146	5'840	9'986
Age moyen prévisible de la retraite *	61.05	61.06	61.05
01.01.2011	61.05	61.06	61.05

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois.

Age de départ à la retraite en 2011

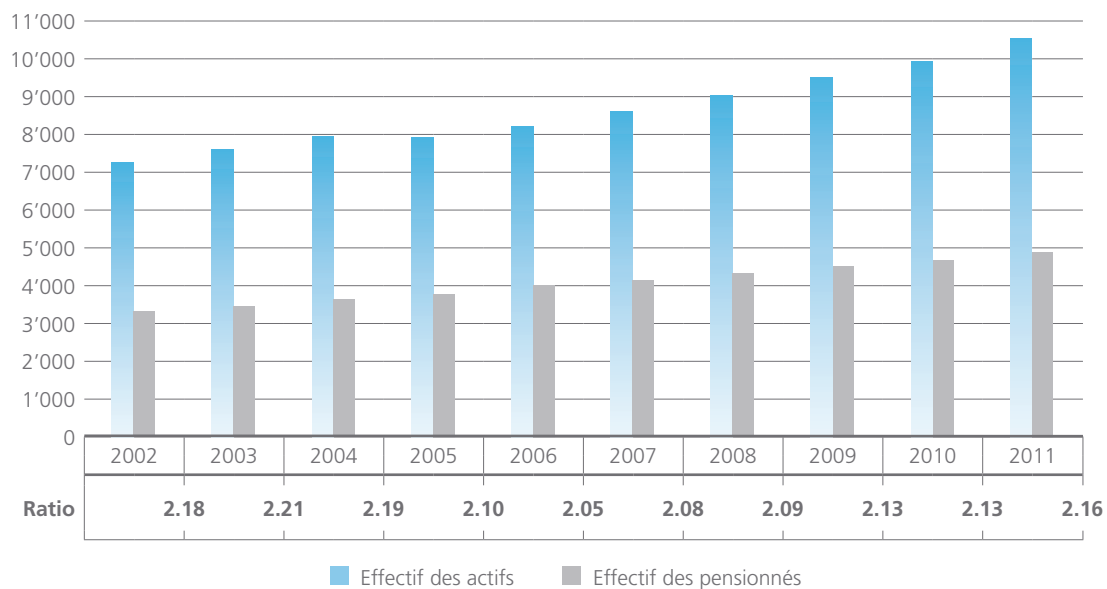
En 2011, 233 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	9	2	11
59 ans	4	3	7
60 ans	7	12	19
61 ans	8	9	17
62 ans	24	23	47
63 ans	9	15	24
64 ans	9	60	69
65 ans	31	4	35
66 ans	1	1	2
68 ans	–	1	1
69 ans	1	–	1
Total	103	130	233
Age moyen de la retraite *	62.10	62.11	62.11
01.01.2011	62.09	61.05	62.01

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 62.10 se lit 62 ans et 10 mois.

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2011, les ressources ont augmenté de CHF 9,5 millions. Cette progression est due notamment à l'augmentation des rachats et apports de libre passage atteignant CHF 1,9 millions et des cotisations et contributions s'élevant à CHF 7,1 millions. Les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement ont augmenté de CHF 0,4 million.

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte essentiellement de la hausse du traitement cotisant moyen et de l'accroissement du nombre d'assurés actifs.

Prestations

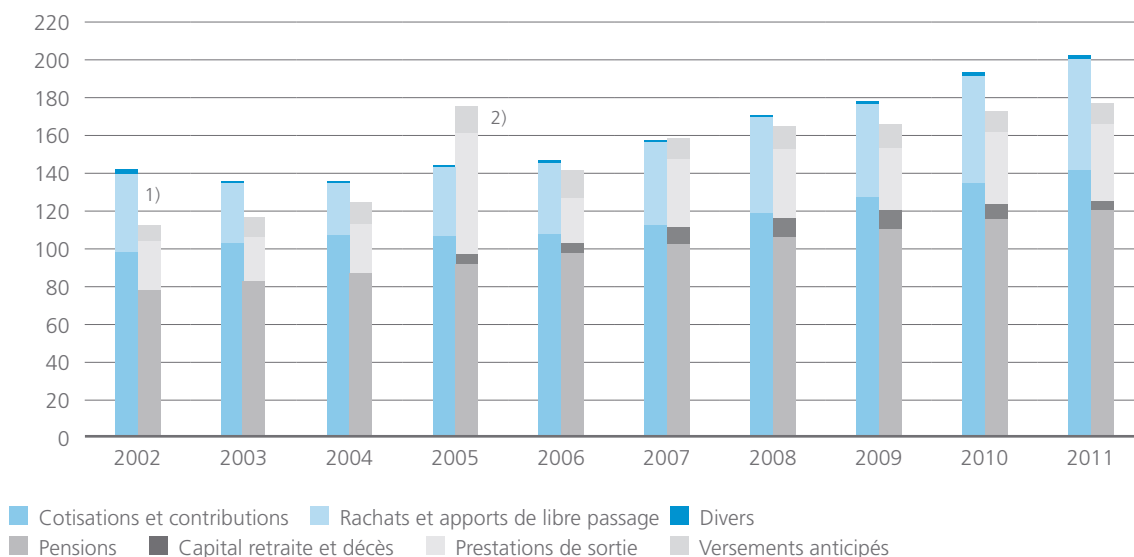
Au cours de 2011, les prestations ont enregistré une augmentation de CHF 3,9 millions.

Les pensions ont augmenté de CHF 4,8 millions. Cet accroissement s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années. En revanche, les prestations en capital (retraite et au décès), entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, diminuent fortement cette année (CHF -3,5 millions). Pour

les prestations de sortie, nous constatons une augmentation de CHF 3,2 millions, alors que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce sont en diminution (CHF -0,6 million). Il convient de rappeler que ces versements n'exercent que peu d'influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Reprise de l'ensemble des assurés au service du centre de Pomy (Orif)

2) Dans le cadre du transfert EtaCom, 328 assurés sont transférés à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, soit CHF 36'326'474.00

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2012 (plan ordinaire)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant
Rente	6'932'835.65	98'683.85	1'205'705.25	1'280'308.65
Supplément temporaire	369'775.70	37'499.65	63'857.35	
Avance AVS	75'945.85			
Remboursement avance AVS	-97'135.55			
Enfant	40'508.00	14'822.35	59'270.40	15'972.50
Autres prestations	4'201.40		1'024.60	10'707.50
Fonds de solidarité	2'205.10		3'490.00	2'050.00
Total	7'328'336.15	151'005.85	1'333'347.60	1'309'038.65

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant
Rente	2'786	80	753	885
Supplément temporaire	357	71	138	
Avance AVS	121			
Remboursement avance AVS	248			
Enfant	57	61	193	34
Autres prestations	101		10	180
Fonds de solidarité	6		8	3

Gestion de la fortune

Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

En outre, la CIP respecte la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) en matière de loyauté dans la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. La Charte de l'ASIP est un code de bonne conduite en matière de loyauté dans la gestion de fortune qui vient compléter les dispositions légales en la matière.

La CIP, ainsi que sa gérante, Retraites Populaires, se sont engagées à respecter les principes édictés dans cette Charte et ont pris toutes les mesures nécessaires y relatives.

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2011	Allocation des actifs en %		
		borne inférieure	objectif	borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	2,21	0	1	5
Obligations libellées en CHF	12,76	8	10	13
Obligations libellées en monnaies étrangères	14,69	7	9	15
Actions de sociétés suisses	11,05	10	12	14
Actions de sociétés étrangères	11,31	12	15	17
Titres de gages immobiliers	9,45	8	10	12
Immobilier suisse	25,96	23	26	28
Placements alternatifs	6,56	5	7	9
Placements privés	2,78	2	5	7
Autres placements	3,23	3	5	7

La répartition actuelle est plutôt défensive en regard des incertitudes importantes sur le plan économique. La diversification des placements reste d'actualité et une diminution progressive des obligations au profit des actions est prévue à moyen terme.

Il n'y a désormais plus d'allocations tactique et stratégique mais une seule allocation des actifs, avec des marges ajustées à chaque classe.

Investissements socialement responsables et gouvernance

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique

et sociale, la CIP maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2012, pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Evolution en % de la part des investissements socialement responsables par classe d'actifs

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Obligations libellées en CHF	5,59	4,75	5,11	4,18	2,40
Obligations libellées en monnaies étrangères	5,36	4,65	1,70	1,61	0,26
Actions de sociétés suisses	14,68	14,87	13,40	12,60	13,50
Actions de sociétés étrangères	5,97	4,86	3,56	3,34	3,57
Microfinance	100,00	100,00	ND	ND	ND
Placements privés	1,83	0	0	0	0

ND = non disponible

Les droits de votes sont exercés systématiquement pour notre portefeuille en actions suisses, avec l'appui d'Ethos. Pour rappel, la CIP est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité

environnementale et sociale. Pour 2011, deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
 - rémunération des instances dirigeantes
 - organisation et fonctionnement de l'assemblée générale
- Responsabilité environnementale et sociale :
 - reporting environnemental et social
 - code de conduite
 - Carbon Disclosure Project (CDP)
 - chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles

Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco

Advisory SA à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CIP sous les angles financier et comptable.

Année	Performance en %	Performance théorique * en respect de l'allocation tactique annuelle en %
1998	9,36	7,89
1999	10,42	9,49
2000	3,65	3,40
2001	-5,03	-3,54
2002	-5,97	-6,82
2003	10,36	8,07
2004	5,14	4,90
2005	12,27	12,04
2006	7,21	6,27
2007	3,76	3,21
2008	-12,64	-13,53
2009	9,53	9,83
2010	2,77	2,70
2011	-0,07	2,24
Moyenne géométrique	3,38	3,06

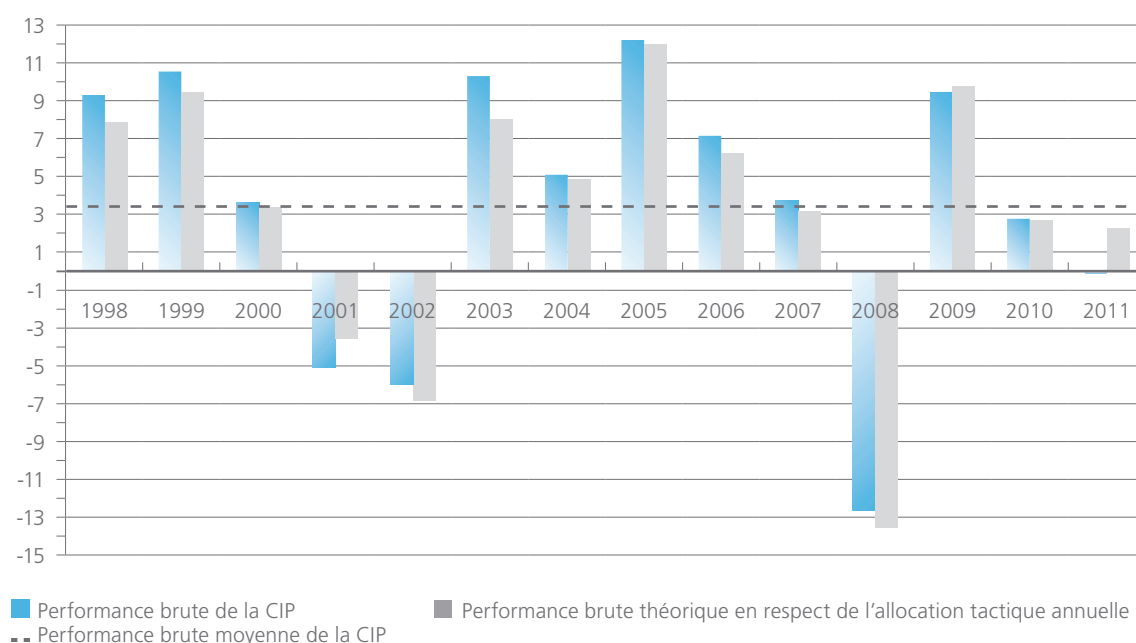
* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil d'administration pour la fin de l'année.

En comparaison annuelle, le taux de performance de la Caisse est supérieur aux indices publiés (Credit Suisse -0,56 % et UBS -0,47 %). De plus, la volatilité est inférieure au marché et à celle de l'allocation des actifs (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CIP

en %



Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants :

	Performance		Volatilité	
	CIP	indices de référence	CIP	indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	0,36	0,18	0,27	0,06
Obligations libellées en CHF	3,07	4,85	1,47	2,20
Obligations libellées en monnaies étrangères	0,23	5,00	7,46	9,41
Actions de sociétés suisses	-9,04	-7,73	14,10	14,36
Actions de sociétés étrangères	-10,24	-8,04	16,07	16,18
Titres de gages immobiliers	2,57	2,52	0,42	0,07
Immobilier suisse	7,65	12,68	0,67	4,13
Placements alternatifs	-5,21	-6,51	3,28	4,48
Placements privés	7,41	7,02	10,23	8,96
Autres placements	-5,83	-8,15	9,25	10,28
Global	-0,07	2,24	3,69	4,69

Les performances des classes d'actifs sont conformes aux indices de référence avec des volatilités plus basses.

Malheureusement, ce constat n'est pas valable pour les obligations libellées en monnaies étrangères et l'immobilier.

Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités rapidement.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2011 avec une bonne diversification (6 placements collectifs). De

plus, des placements en direct ont aussi été réalisés dans des obligations à échéance courte.

La performance 2011 est légèrement positive et en ligne avec son indice de référence. La volatilité est basse.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations

L'année 2011 a finalement généré des performances positives dans les principaux marchés obligataires en monnaies locales, malgré une forte volatilité et une évolution divergente des taux et des primes de risque entre les débiteurs étatiques de premier ordre (USA, Japon, Allemagne, UK, Suisse) et ceux des pays périphériques européens.

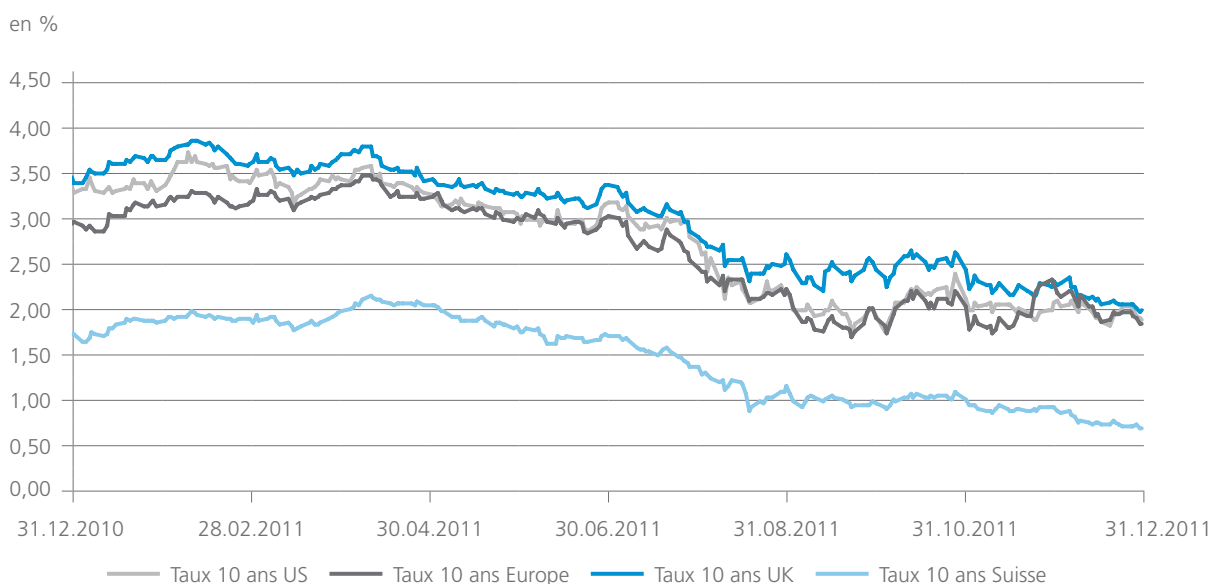
Au fur et à mesure du déroulement de la crise des dettes souveraines européennes et de sa contagion aux pays du cœur de la zone euro (France, Autriche), on a assisté à une augmentation de l'aversion au risque et à un fort écartement des rendements des débiteurs d'entreprises par rapport au taux sans risque. Ces derniers approchent ou dépassent même parfois les niveaux record de 2008-2009 et ont une forte corrélation aux débiteurs de type souverain.

Le secteur financier est celui qui a le plus souffert, reflétant l'ampleur des risques associés à la détention de titres publics et le besoin de recapitalisation des banques européennes. Les entreprises non financières, par contre, ont présenté des sensibilités au risque souverain plus faible grâce à leur santé financière globalement saine et des positions en liquidités toujours importantes.

La tâche des banques centrales s'est encore révélée ardue en 2011, avec la lutte contre le risque inflationniste au premier semestre puis la nécessaire adaptation au ralentissement mondial et aux problèmes de liquidité rencontrés par les banques durant le second semestre (extension des politiques non conventionnelles).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des taux en 2011 :

Evolution des taux de rendement à 10 ans



	Données au		Variation en % sur l'année
	31.12.2011	31.12.2010	
Taux d'intérêts à 3 mois (court terme) en %			
Suisse	0,02	0,17	-89,22
Euro	1,55	1,01	54,08
Anglais	0,95	0,76	25,33
Américain	0,37	0,30	22,89
Japonais	0,19	0,19	2,85
Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %			
Suisse	0,66	1,72	-61,36
Euro	1,83	2,96	-38,27
Anglais	1,98	3,40	-41,78
Américain	1,88	3,29	-43,03
Japonais	0,99	1,13	-12,41
Marché des devises contre CHF			
EUR	1.22	1.25	-2,48
GBP	1.40	1.46	-3,96
USD	0.90	0.94	-4,07
JPY	1.17	1.15	1,33

Après un premier semestre marqué par une forte appréciation du franc suisse contre toutes les principales monnaies grâce à son statut de monnaie refuge, le mouvement s'est inversé après l'intervention de la Banque nationale suisse (BNS) début septembre. L'euro, principale monnaie du portefeuille, a terminé l'année avec une perte limitée, la livre sterling est restée inchangée tandis que le yen et le dollar américain ont gagné contre le franc suisse.

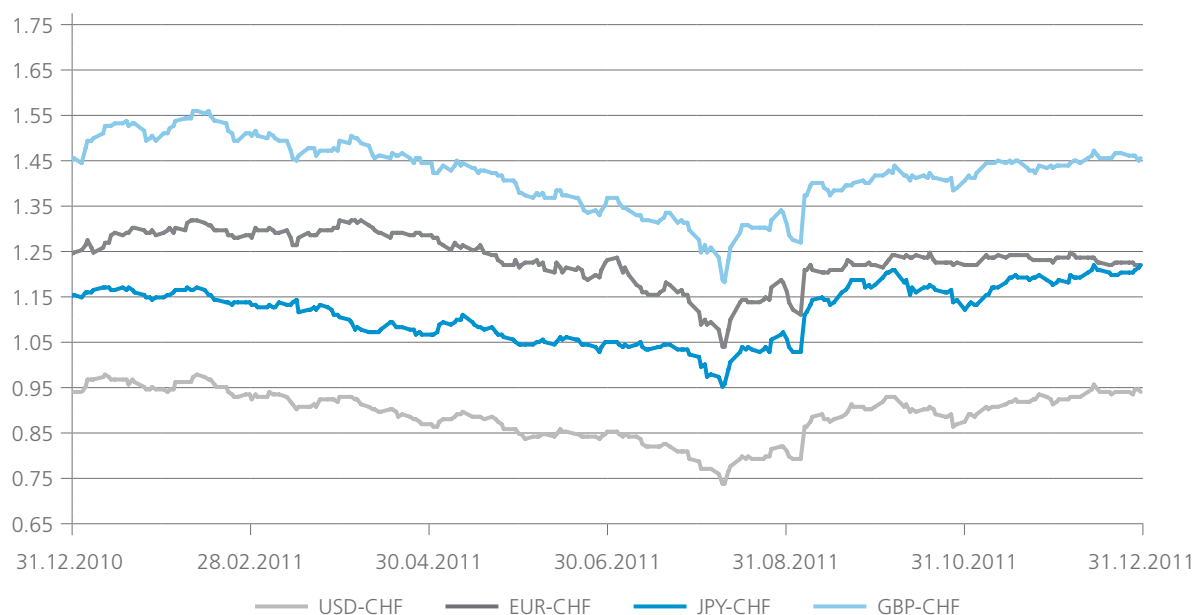
Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 10 placements collectifs confiés à 7 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Sa performance 2011 est positive mais inférieure à son indice de référence. La surpondération des débiteurs d'entreprises, la sous-pondération de la Confédération et des cantons et une exposition plus courte que l'indice de référence en termes d'échéances ont été des contributeurs négatifs par rapport à l'indice. La volatilité du portefeuille est légèrement plus basse que celle de l'indice.

La politique consistant à conserver une surpondération des emprunts d'entreprises et de la part dédiée à ce style de gestion devrait être maintenue en 2012. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille détient une exposition plus courte que l'indice de référence.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2011 :

Evolution des changes



Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 37 placements collectifs et de trois mandats de sous-délégation de la gestion confiés à 21 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteur.

Pour les obligations étrangères, nous avons continué à privilégier les obligations d'entreprises, tout en augmentant la part dédiée aux obligations à haut rendement. Il est à noter qu'en matière d'échéances, le portefeuille a été maintenu plus court que l'indice de référence. La couverture dynamique du risque de change a été augmentée durant l'année 2011.

La performance est positive en 2011, mais en dessous de son indice de référence. Les principaux contributeurs négatifs ont été la couverture de change dynamique, une surpondération du marché obligataire européen en défaveur des marchés américain et japonais ayant mieux performé en francs suisses, une surpondération des débiteurs d'entreprises ainsi que la durée plus courte du portefeuille par rapport à son indice de référence. Il est à noter que la volatilité du compartiment est inférieure à celle de son indice.

Actions

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 21 placements collectifs confiés à 15 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées. Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 46 placements collectifs confiés à 23 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

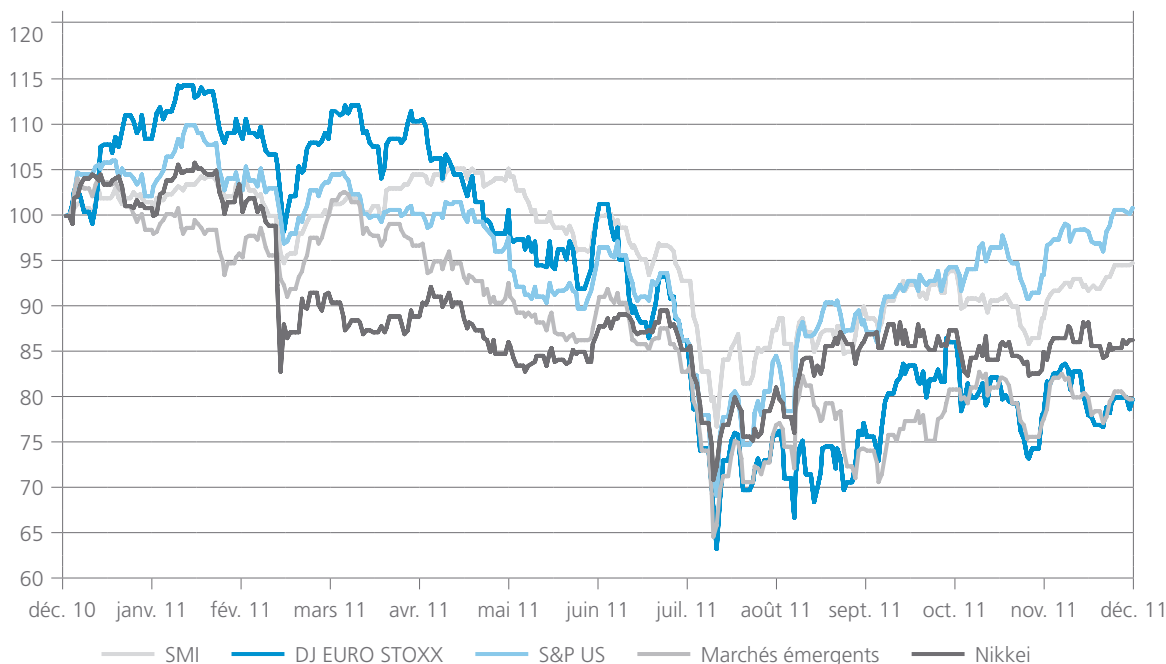
Les marchés des actions ont enregistré de belles progressions en tout début d'année, soutenus par une croissance meilleure que les prévisions, en particulier dans les régions développées. Cependant l'euphorie a été de courte durée, puisque la crise au Moyen-Orient, la catastrophe naturelle au

Japon, le ralentissement économique en général et la résurgence des problèmes de la dette souveraine en Europe ont provoqué une forte volatilité et entraîné de sérieux replis dès la mi-février. Les marchés des actions sont retombés en dessous de leur niveau de fin 2010, impactés, entre autres, par les craintes de défaut de paiement de certains pays périphériques de la zone euro.

La force du franc suisse a aussi impacté les actions étrangères, malgré la fixation d'un taux de change minimum contre l'euro décidée par la BNS. A noter toutefois que seul le marché américain a clôturé l'année en chiffres positifs.

Evolution des marchés en actions en CHF en 2011

en %



La performance 2011 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est négative et inférieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été la sélection des gestionnaires et la gestion dynamique du risque de change. A noter que la volatilité du compartiment a pu être réduite grâce à la couverture active du risque de change. En ce qui concerne le portefeuille d'actions

de sociétés suisses, la sous-performance est principalement expliquée par la surpondération des sociétés de petite et moyenne capitalisations. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

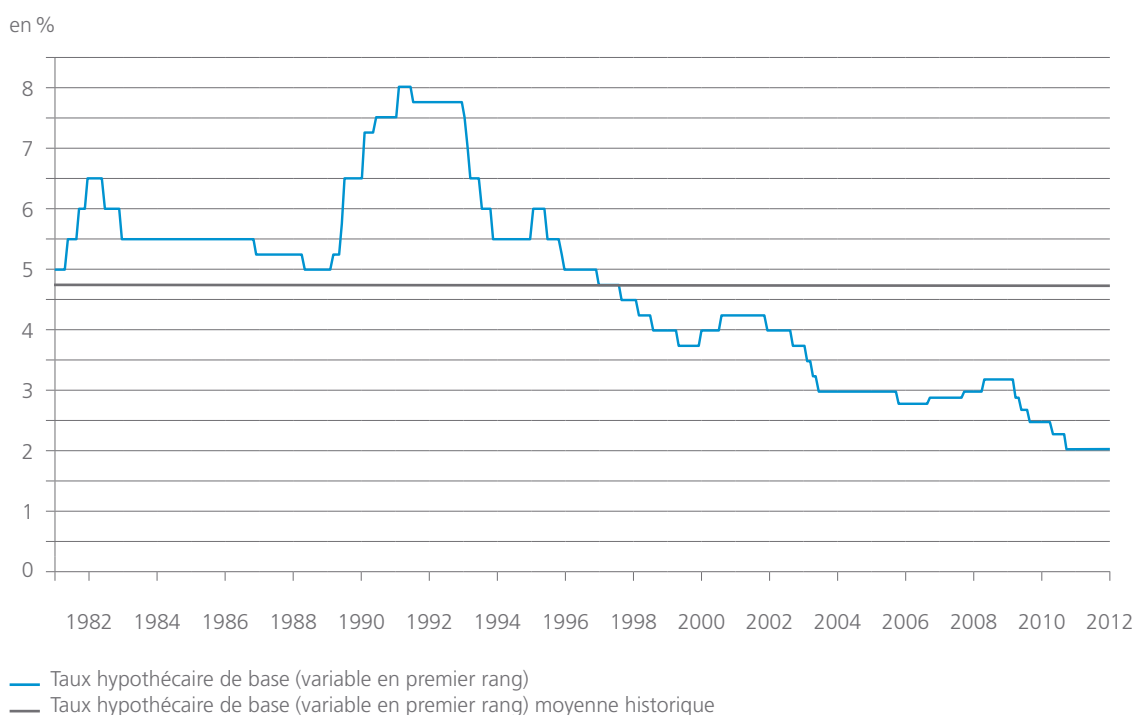
Le faible niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. Du fait de l'intérêt grandissant des emprunteurs pour les taux fixes, la part en taux variable du portefeuille a considérablement diminué; la performance est ainsi lissée sur le moyen terme.

La politique mutualiste de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais, ainsi qu'à ses contacts de proximité. Le portefeuille de la CIP ne connaît à ce jour pas de problème lié au risque.

En 2011, les démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement ont été maintenues. Les offres à taux fixe ont été particulièrement appréciées par la clientèle, notamment l'introduction d'une durée à 20 ans depuis le mois de septembre 2011.

Le graphique ci-dessous souligne le fait que les taux d'intérêts hypothécaires sont à un niveau historiquement bas depuis quelques années. Il est à relever que la moyenne du taux hypothécaire variable sur 30 ans se situe à 4,68 % (voir graphique ci-après).

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier suisse

L'essentiel des placements immobiliers de la Caisse est effectué dans de la propriété directe. Elle comprend des terrains à développer, des investissements en cours (constructions, rénovations) et des immeubles en exploitation. Géographiquement, ces placements se situent principalement sur le canton de Vaud mais également, pour une plus faible part, dans le canton de Genève.

Afin de créer une diversification au sein de la classe d'actif immobilier suisse et de lui apporter un peu plus de liquidité, une stratégie a été définie puis implémentée depuis deux ans dans le but d'étendre les placements à différents véhicules collectifs indirects.

Parmi ces derniers figurent différents fonds de placements ou fondations suisses cotés, des coopératives immobilières d'habitation ainsi que des fonds de placement plus axés sur le développement de terrains ou de friches industrielles.

Ces investissements permettent à la Caisse d'être présente sur des segments peu représentés dans son patrimoine, tels

que l'immobilier commercial et administratif ou les surfaces de vente. Ils apportent également une diversification géographique importante puisqu'ils s'étendent sur l'ensemble du territoire national.

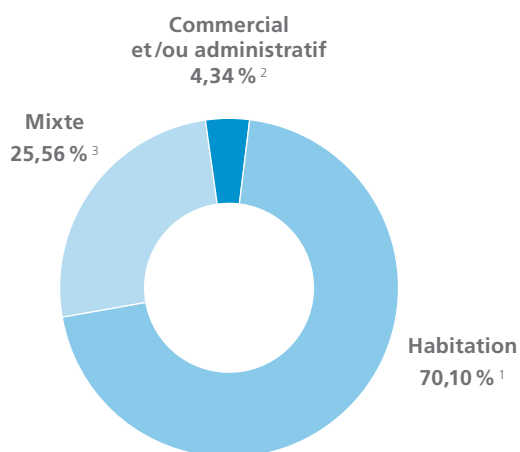
A fin 2011, le montant total investi dans l'immobilier indirect représente CHF 24,1 mios, soit 4,4% de la classe d'actif immobilier.

Le style de gestion de l'immobilier indirect est semi-actif, car la stratégie mise en place a pour but d'investir dans des placements collectifs indiciels, actifs et semi-actifs. Ainsi, les investissements sont autant effectués en direct dans les fonds de placement que via un mandat de délégation auprès de gestionnaires reconnus.

Le Comité immobilier indirect, formé de membres de la direction ainsi que de collaborateurs des divisions Finances et Immobilier de la gérante, assure le suivi des dossiers en gestion et analyse les nouveaux investissements.

Le patrimoine immobilier en quelques chiffres	
Adresses postales	156
Logements	1'886
Stationnements	2'453
Surfaces commerciales (m ²)	24'315
Etat locatif total (CHF)	37'134'403
Constructions terminées	
Brayères 11-13, Clarens	34 logements
Constructions en cours	
–	–
Acquisitions	
ICC - International Center Cointrin, Genève-Meyrin	part PPE 0,15 %
Croix-Blanche 23, Epalinges	immeuble commercial
Ventes	
–	–
Principaux chantiers de rénovation terminés	
Stade 33-35-37, Payerne	réhabilitation enveloppe et locaux communs et techniques
Vermont 4, Lausanne	remplacement des fenêtres et rénovation de l'entrée
Delay 7, Morges	remplacement des fenêtres
Complexe de la Croix-Blanche, Epalinges	rénovation du parking

Répartition par type d'immeuble en propriété directe selon la valeur au bilan au 31 décembre 2011

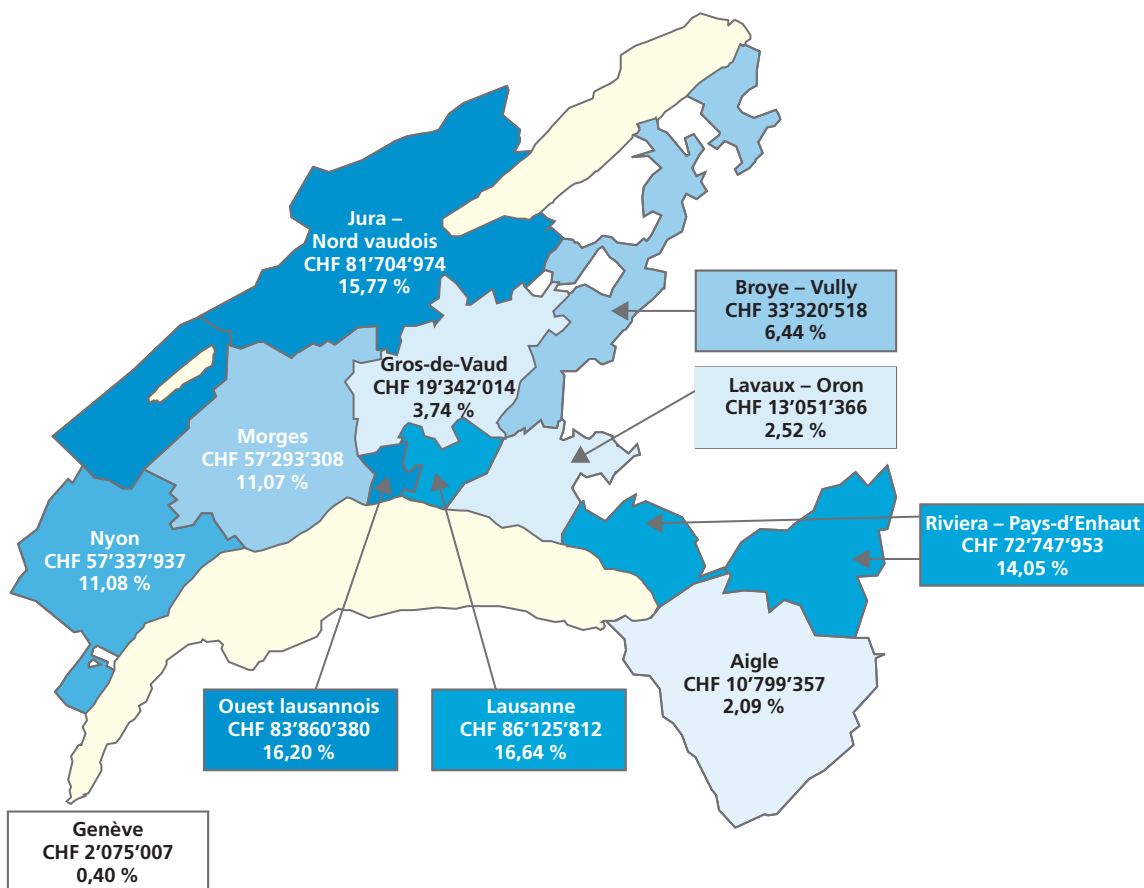


¹ Immeubles dont la part résidentielle de l'état locatif (hors stationnements) est supérieure à 80 %

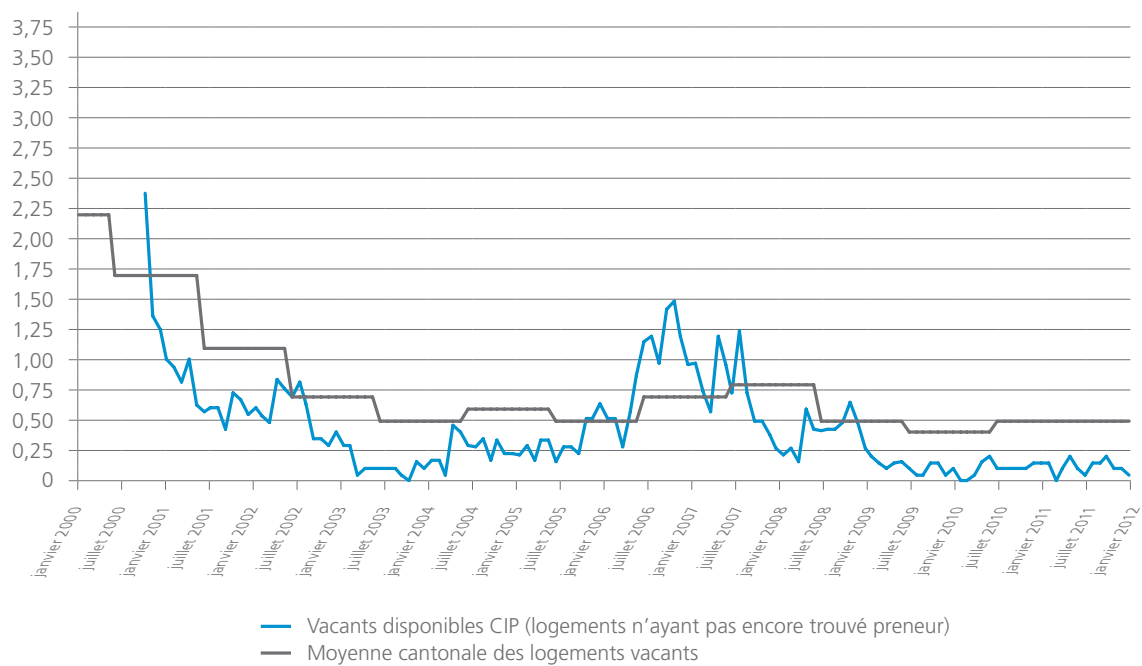
² Immeubles dont la part commerciale et/ou administrative de l'état locatif (hors stationnements) est supérieure à 80 %

³ Immeubles dont la part commerciale et/ou administrative de l'état locatif (hors stationnements) est comprise entre 20 et 80 %

Valeur au bilan par district au 31 décembre 2011: CHF 517'658'625.78



Evolution des logements vacants disponibles en % du nombre total de janvier 2000 à janvier 2012



Placements collectifs

La CIP détient des parts dans 13 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de fonds de placement immobilier suisse.

Correctif d'actif

Le correctif d'actif est passé de CHF 1'857'520.69 à CHF 1'385'426.22. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que deux immeubles bâtis sur un terrain en droit de superficie à Epalinges.

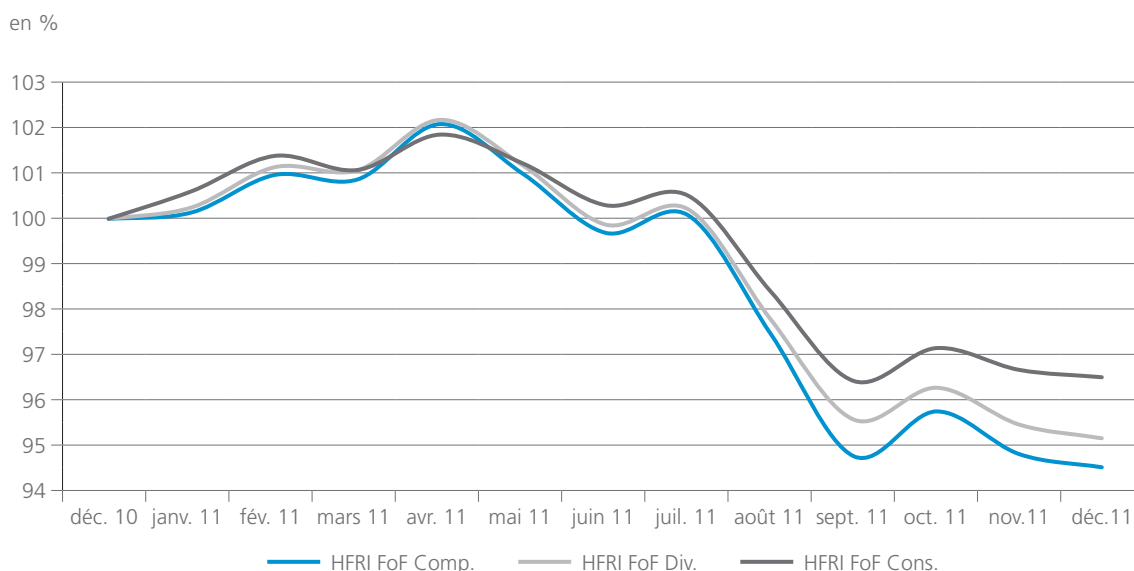
Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements effectués dans les actions et les obligations.

Le portefeuille est composé de 14 placements collectifs confiés à 12 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

L'absence de tendances, une volatilité élevée et des marchés régis davantage par les interventions politiques que par les fondamentaux ont contribué à un résultat négatif pour la moyenne des fonds alternatifs.

Performance des indices de référence 2011 (USD)



Malgré des performances à la baisse, l'industrie dans son ensemble a continué à enregistrer des flux positifs durant l'année 2011 et a vu ses actifs s'établir à USD 2010 milliards (source: HFR). Les investisseurs institutionnels sont les plus grands contributeurs au niveau de ces flux. Ils sont également de plus en plus nombreux à investir directement dans les fonds alternatifs sans passer par des fonds de fonds. Les tendances à la consolidation dans l'industrie des fonds de fonds se sont ainsi poursuivies et mettent en évidence de grandes disparités en termes de flux d'actifs.

La performance est supérieure à l'indice de référence. Le portefeuille dans son ensemble a mieux résisté que le marché grâce à la surperformance de la plupart des gestionnaires ainsi qu'au positionnement défensif du portefeuille. Sa volatilité est significativement inférieure à l'indice de référence et il est couvert à raison de 98 % contre les risques de change.

Placements privés

Le portefeuille dans les entreprises non cotées est composé de 56 placements collectifs confiés à 27 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi réalisée, en particulier au niveau géographique.

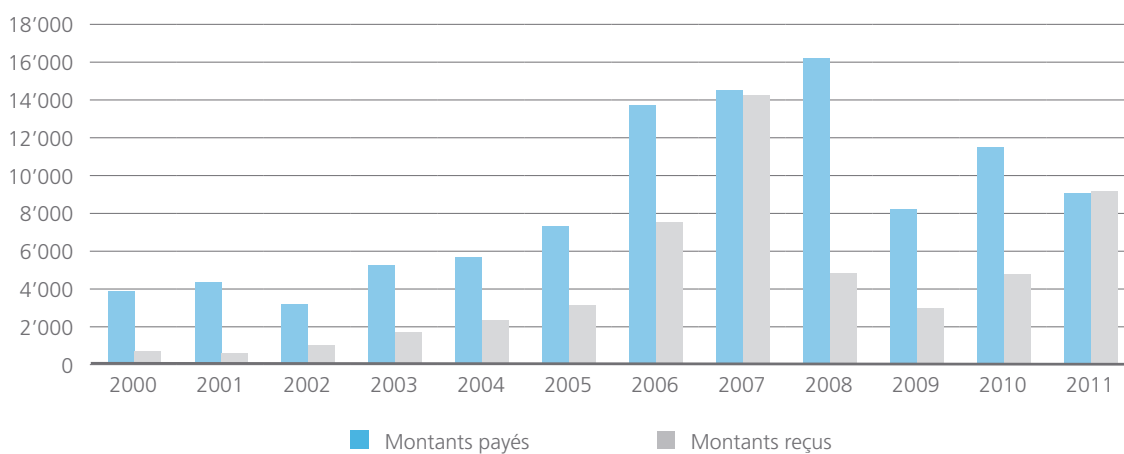
L'année 2011 est marquée par un niveau d'activité soutenu en placements privés, dans la continuité de 2010. Le volume des transactions effectuées en 2011 se monte à USD 258,2 milliards (source: Prequin 5th January 2012 Press Release), en augmentation annuelle de 18%. Il demeure néanmoins largement en deçà des volumes constatés en 2006 et 2007. Les prix payés pour ces actifs tendent à se stabiliser à des niveaux relativement élevés.

Parallèlement, le volume des sorties a atteint USD 302,5 milliards, le plus haut niveau jamais observé, en augmentation de 37%. Si les levées de fonds sont stables, elles restent toutefois à un niveau historiquement très faible.

Pour la Caisse, les distributions encaissées en 2011 se montent à 99% des capitaux appelés. Le graphique ci-dessous récapitulant l'évolution des distributions et des appels de fonds depuis 2000, montre un recul de ces derniers et une forte augmentation des premiers en 2011.

Evolution des montants payés et des montants reçus par la Caisse

en milliers de CHF



La performance 2011 est légèrement supérieure à l'indice de référence en raison de la surperformance des gestionnaires. Une couverture dynamique du risque de change à hauteur de 50% de l'exposition en dollars américains et en euros a

été mise en place début octobre 2011. Le taux de couverture est de 33% au 31 décembre 2011. La volatilité est supérieure à l'indice de référence.

Autres placements

La stratégie d'investissement dans cette nouvelle classe d'actifs s'est poursuivie durant l'année 2011. Le détail par sous-classe d'actifs est présenté ci-dessous.

Immobilier étranger

Le portefeuille est composé de deux placements collectifs confiés à deux gestionnaires différents. Il a été introduit début mars 2011 et est en phase de construction. En moyenne, plus de 20 % du capital engagé a été appelé. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est toutefois conforme aux attentes, car il est d'ores et déjà bien diversifié tant au niveau géographique que sectoriel.

Infrastructure suisse

Divers projets en matière d'infrastructure suisse sont à l'étude quant à l'opportunité de participer à leur financement. Cela nécessite un travail important et de longue haleine. Les

Obligations convertibles

Sur l'année, le marché des obligations convertibles a connu une performance négative et le portefeuille a eu une performance légèrement inférieure à son indice de référence.

Introduit en mai 2010, ce portefeuille est encore en cours de construction et vise à atteindre une diversification de styles de gestion et de gestionnaires.

L'impact devises a été légèrement négatif sur le résultat de notre portefeuille. Malgré la légère augmentation de la volatilité implicite, la baisse des marchés actions et la forte augmentation des primes de risques, notamment, ont pénalisé les rendements de cette sous-classe d'actifs.

Matières premières

Le portefeuille des matières premières est composé de 8 placements collectifs confiés à 6 gestionnaires différents. La première partie de l'année, menée par la hausse de l'énergie et des métaux précieux, a été positive. Les tensions au Moyen-Orient ont engendré des craintes quant à l'offre sur les marchés pétroliers et les métaux précieux, qui ont joué leur rôle de valeur refuge. Toutefois, le marché a clôturé le premier semestre à la baisse, car les craintes sur les dettes

Dans son ensemble, la classe d'actifs « Autres placements » a été un contributeur négatif de la performance.

La performance est légèrement supérieure à l'indice de référence, grâce à l'impact monétaire positif et aux opérations secondaires effectuées par l'un des gestionnaires. Les opérations sur le marché secondaire permettent aux gestionnaires de racheter des participations dans des fonds plus matures à des prix généralement inférieurs à leurs valeurs nettes d'inventaire.

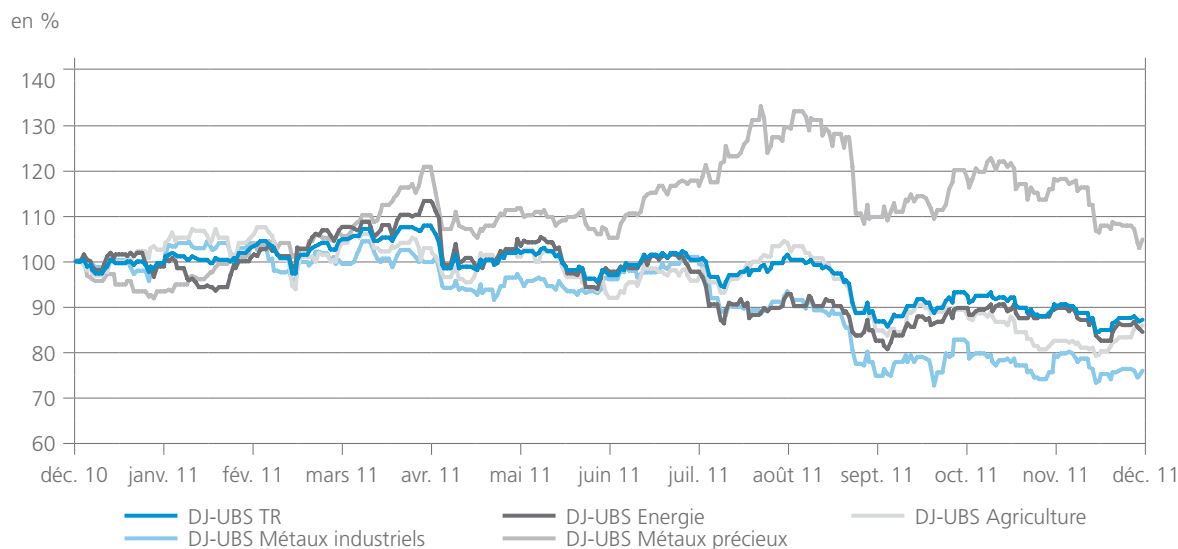
montants, la rentabilité et le risque sont intéressants pour une caisse de pensions.

En 2011, la diversification par prestataires a été développée dans le but de construire un portefeuille équilibré. Durant le deuxième semestre, la FINMA a validé la requête pour l'extension de RP Fonds institutionnel à la classe d'actifs obligations convertibles.

En 2012 ces investissements seront poursuivis, en vue d'atteindre une taille optimale du portefeuille, conforme à la stratégie de diversification. La part investie en francs suisses représente une fraction prépondérante du portefeuille avec une diversification tant du style de gestion que du gestionnaire.

souveraines et sur un éventuel ralentissement économique ont pris le dessus. Le deuxième semestre a confirmé les tensions liées à la crise de la dette européenne. Ces incertitudes ont fortement pénalisé les métaux industriels et l'énergie. A noter que les métaux précieux ont entamé un repli très marqué en fin d'année à la suite de leur forte appréciation et des plus hauts niveaux atteints au mois de septembre.

Evolution des marchés des matières premières en USD*



* Les performances 2011 des secteurs de l'indice de référence DJ - UBS TR ne sont pas disponibles en francs suisses.

La performance 2011 est négative. Elle est toutefois supérieure à son indice de référence grâce à une sélection

rigoureuse des gestionnaires et à l'exposition du portefeuille au dollar américain à hauteur de 10 %.

Microfinance

Le portefeuille microfinance est composé de 4 placements collectifs confiés à 3 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi réalisée, en particulier au niveau géographique.

Comportant pour l'essentiel des entreprises non cotées, la microfinance est restée en 2011 sur un sentier de croissance solide. Elle a progressé deux fois plus rapidement qu'au cours de l'année 2010. Cette augmentation plus agile a aussi été accompagnée d'une profitabilité plus élevée. Néanmoins, elle a aussi entraîné des dérives dans ce secteur en pleine transition depuis 2008. La microfinance a été victime de son succès, poussant certains investisseurs et certaines institutions à faire du volume au détriment de la qualité du service.

Ce phénomène n'a cependant été observé que dans certains pays tels que l'Inde, la Bosnie ou le Maroc et ces dérives ont aussi poussé l'industrie à adopter un code de conduite uniformisé comprenant les meilleures pratiques en matière de protection des clients (emprunteurs).

La performance, positive sur l'année, est toutefois légèrement en dessous de son indice de référence en raison de la sous-performance d'un gestionnaire. A noter que le portefeuille est en phase de construction et de finalisation afin d'obtenir une meilleure diversification au niveau géographique et par gestionnaire. Il est couvert à raison de 100 % contre le risque de change.

Degré de couverture et frais d'administration

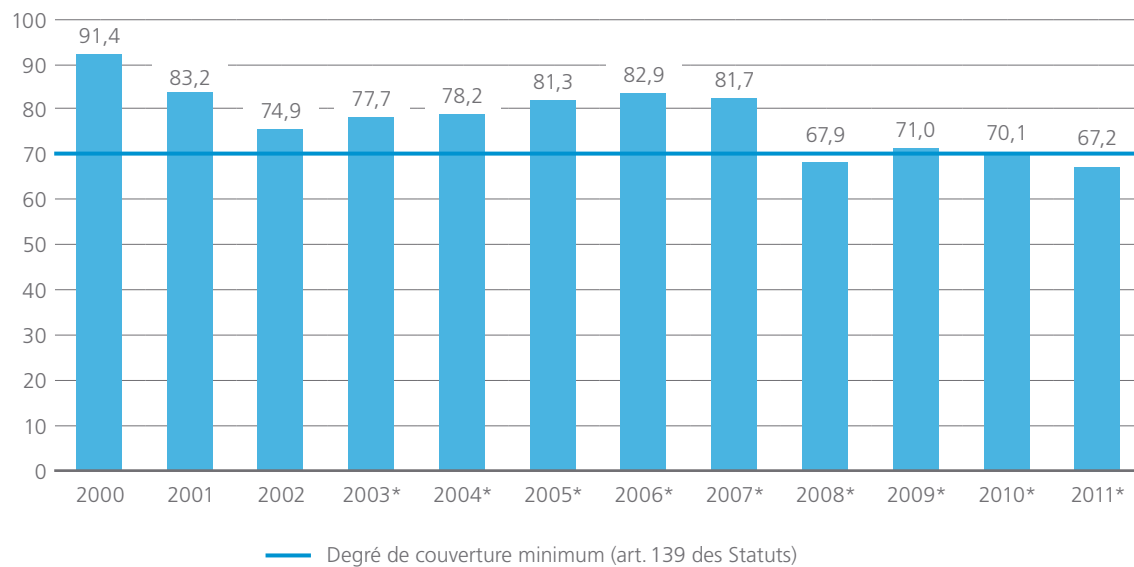
Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CIP pratique un système financier de capitalisation partielle. Elle est autorisée, selon l'article 139 des Statuts, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le taux minimal statutaire de 70 % n'est pas atteint au 31 décembre 2011 (voir point 9.1 de l'annexe aux comptes).

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1

en %



* Tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Frais d'administration

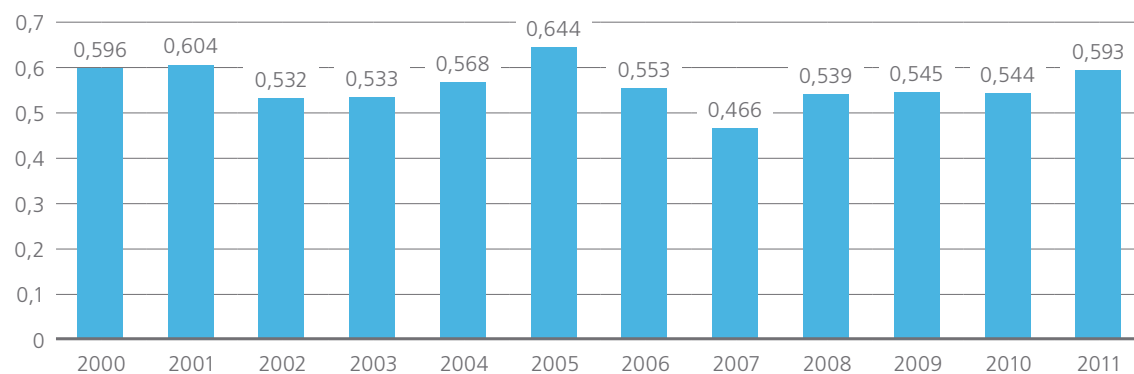
La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements, d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pourcent de la somme des traitements cotisants.

En 2011, Retraites Populaires a procédé à une restitution de CHF 108'000 (2010: CHF 215'200), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une réduction de 3,30 % (en 2010: 7,22 %) de la charge.

Evolution des frais d'administration

% de la somme des traitements cotisants



Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
Placements	6.4	2'094'367'684.94	2'083'739'214.69
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		46'331'225.18	87'134'396.85
Obligations libellées en CHF		267'241'404.09	277'260'601.65
Obligations libellées en monnaies étrangères		307'580'157.84	323'592'060.40
Actions de sociétés suisses		231'444'660.94	250'958'199.22
Actions de sociétés étrangères		236'941'811.25	238'574'620.35
Titres de gages immobiliers		197'882'245.15	163'406'650.28
Immobilier suisse		543'645'001.90	523'040'128.34
Placements alternatifs		137'440'631.43	145'806'855.28
Placements privés		58'217'945.32	51'398'365.65
Autres placements		67'642'601.84	22'567'336.67
Compte de régularisation actif	7.1.1	558'822.10	630'285.85
Actifs provenant de contrats d'assurance	7.3	99'101.35	599'442.10
		2'095'025'608.39	2'084'968'942.64
Passif	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
Dettes		12'656'896.11	7'815'592.81
Prestations de libre passage et rentes		9'053'176.80	6'641'063.65
Autres dettes	7.1.2	3'603'719.31	1'174'529.16
Compte de régularisation passif	7.1.3	3'303'654.68	3'616'722.19
Provisions non techniques	7.1.4	9'110'000.00	9'115'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'155'390'107.00	2'061'115'813.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		1'566'894'609.00	1'484'847'372.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		1'417'114'195.00	1'373'738'238.00
Provisions techniques (100 %)	5.6	95'119'921.00	85'865'552.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		3'079'128'725.00	2'944'451'162.00
Part de financement en répartition (30 %) [art. 139 des Statuts]	9.1	-923'738'618.00	-883'335'349.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	3'305'814.64
Situation au 1 ^{er} janvier		3'305'814.64	29'585'025.52
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-3'305'814.64	-26'279'210.88
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.9	-85'435'049.40	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier		0.00	0.00
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-85'435'049.40	0.00
		2'095'025'608.39	2'084'968'942.64
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.8	67.23 %	70.11 %

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 29 mars 2012

Au nom du Conseil d'administration

Didier Tenthorey
président

Claude Recordon
secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 29 mars 2012

Pour la Caisse intercommunale de pensions,
Retraites Populaires

Claude Richard
directeur général

Johnny Perera
directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2011	2010
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		144'068'400.50	136'590'179.15
Cotisations des salariés		48'498'348.40	46'036'196.60
Cotisations de l'employeur		48'498'348.40	46'036'196.60
Cotisations supplémentaires des salariés		567'206.55	479'682.15
Cotisations supplémentaires de l'employeur		43'452'370.05	41'290'493.50
Primes uniques et rachats		2'759'776.15	2'468'261.00
Subsides du fonds de garantie		292'350.95	279'349.30
+ Prestations d'entrée		58'336'650.05	56'262'141.95
Apports de libre passage		56'520'914.45	54'906'297.95
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'815'735.60	1'355'844.00
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		202'405'050.55	192'852'321.10
- Prestations réglementaires		-124'316'827.05	-122'952'999.65
Rentes de vieillesse		-80'914'114.15	-77'252'722.70
Rentes de survivants		-15'037'292.90	-14'601'074.95
Rentes d'invalidité		-17'855'846.20	-17'051'578.80
Autres prestations réglementaires	7.2.1	-5'917'905.50	-5'928'936.50
Prestations en capital à la retraite		-4'522'500.10	-7'599'253.50
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-69'168.20	-519'433.20
- Prestations de sortie	7.2.2	-52'140'227.30	-49'540'035.80
Prestations de libre passage en cas de sortie		-41'405'885.85	-38'154'519.00
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-10'734'341.45	-11'385'516.80
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-176'457'054.35	-172'493'035.45
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70 %)		-94'274'294.00	-84'278'712.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100%)		-82'047'237.00	-60'321'065.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100 %)		-43'375'957.00	-50'917'133.00
Variation des provisions techniques		-9'254'369.00	-9'159'962.00
Variation de la part de financement en répartition (30 %)		40'403'269.00	36'119'448.00
+ Produits de prestations d'assurance		2'008'260.10	2'875'254.90
Prestations d'assurances		2'008'260.10	2'875'254.90
- Charges d'assurance		-2'385'203.70	-4'381'700.40
Prime d'assurance		-1'817'836.70	-2'883'068.40
Cotisations au fonds de garantie		-567'367.00	-1'498'632.00
= Résultat net de l'activité d'assurance		-68'703'241.40	-65'425'871.85

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2011	2010
= Résultat net de l'activité d'assurance		-68'703'241.40	-65'425'871.85
+ Résultat net des placements sur	6.8	-16'631'756.57	42'077'873.90
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		-31'078.52	-444'512.89
Obligations libellées en CHF		7'893'474.52	8'117'613.19
Obligations libellées en monnaies étrangères		611'569.28	-17'452'972.32
Actions de sociétés suisses		-22'302'560.13	9'761'932.12
Actions de sociétés étrangères		-25'409'517.95	3'455'769.13
Titres de gages immobiliers		4'168'786.47	3'904'451.53
Immobilier suisse		27'151'816.57	29'040'091.84
Placements alternatifs		-7'906'567.07	2'934'424.45
Placements privés		4'037'472.40	1'225'299.53
Autres placements		-4'845'152.14	1'535'777.32
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		5'000.00	5'000.00
+ Autres produits		51'588.94	81'382.16
Produits de prestations fournies		51'588.94	81'382.16
- Autres frais		0.00	-2'121.15
- Frais d'administration	7.2.3	-3'462'455.01	-3'015'473.94
Frais d'administration		-301'847.70	-248'631.61
Frais de gestion administrative		-3'160'607.31	-2'766'842.33
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-88'740'864.04	-26'279'210.88
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		3'305'814.64	26'279'210.88
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.9	-85'435'049.40	0.00

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Les Statuts de 1988 ainsi que leurs diverses modifications sont disponibles auprès de la CIP ou sur son site internet. La dernière mise à jour des Statuts est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Décret du 5 septembre 1923

Règlement du 22 août 1979

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2011

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1^{er} janvier 2007

Règlement pour la liquidation partielle du 15 septembre 2009

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

Commission des comptes (art. 129 des Statuts)

La Commission des comptes pour l'exercice 2011 est composée de :

Employeurs	:	Commune de Prilly Commune de Pully
Assurés	:	Pro Senectute Vaud Commune de Puidoux

Conseil d'administration (art. 123 ss des Statuts)

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués, à l'exception du représentant de l'Etat. Il est composé de sept membres, à savoir un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Au 1^{er} janvier 2012, il se compose de :

Président	Didier Tenthorey**, responsable Finance, ARAS Jura-Nord vaudois, Yverdon-les-Bains
Vice-président	Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey
Secrétaire (hors Conseil)	Claude Recordon, syndic, Orbe
Secrétaire suppléant (hors Conseil)	Olivier Berthoud, directeur-adjoint, Vufflens-la-Ville
Représentante de l'Etat	Gladys Laffely Maillard, consultante indépendante, Epalinges
Membres	Frédéric Borloz*, syndic et député, Aigle Gilbert Gubler*, syndic, Moudon Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxten-Mézery Etienne Poget**, préposé au contrôle des habitants, Nyon
Suppléants	Fabienne Freymond Cantone*, municipale et députée, Nyon Christelle Luisier Brodard*, syndique et députée, Payerne Jean-François Niklaus**, boursier communal, Epalinges Luc Pasquier**, chef du service du contrôle des habitants, Orbe Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux Charles-André Ramseier*, syndic, Château-d'Oex

* représentant des employeurs

** représentant des assurés

L'adresse de la CIP est la suivante :

Caisse intercommunale de pensions Caroline 9 Case postale 288 1001 Lausanne	Téléphone : Fax : E-mail : Site internet :	021 348 21 11 021 348 21 69 info@cipvd.ch www.cipvd.ch
--	---	---

Droit à la signature

La Caisse s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil.

1.5 Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

Cet établissement a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

Un membre de la Direction de Retraites Populaires doit assister aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Il a voix consultative.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et Autorité de surveillance

Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Pittet Associés SA, Genève.

Organe de contrôle (art. 134 des Statuts)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

Conseillers

La CIP fait calculer chaque année la performance de ses placements par Coninco Advisory SA, Vevey. Une attestation est fournie.

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud (dès le 1^{er} janvier 2012 : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale).

1.7 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2011, 313 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (325 en 2010). La réduction du nombre d'affiliés est consécutive aux fusions d'employeurs.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010	9'435	66	440	9'941	8'944	58	519	9'521
Augmentation								
Nouveaux	1'429	96	363	1'888	1'268	63	357	1'688
Transferts du plan risques	54			54	33			33
Réactivés	171		8	179	147		4	151
	1'654	96	371	2'121	1'448	63	361	1'872
Diminution								
Démissions	-647	-32	-302	-981	-554	-22	-418	-994
Transferts au plan ordinaire		-54		-54		-33		-33
Décès (capital)	-1			-1	-1			-1
Décès avec prestations	-3		-1	-4	-6			-6
Invalides	-219		-10	-229	-184		-6	-190
Retraités	-233		-11	-244	-212		-16	-228
	-1'103	-86	-324	-1'513	-957	-55	-440	-1'452
Effectif au 1^{er} janvier 2012 / 2011	9'986	76	487	10'549	9'435	66	440	9'941

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2011 / 2010						
Invalides définitifs	736	25	761	734	27	761
Invalides temporaires	65		65	50		50
Retraités	2'633	13	2'646	2'486	5	2'491
Conjoints survivants	866	1	867	837	1	838
Enfants	335		335	333		333
	4'635	39	4'674	4'440	33	4'473

Augmentation

Nouveaux invalides définitifs	46	10	56	35	6	41
Nouveaux retraités	214	5	219	208	8	216
Nouveaux conjoints survivants	53	1	54	54		54
	313	16	329	297	14	311

Diminution

Sorties par décès						
Invalides définitifs décédés	-26		-26	-27	-1	-28
Retraités décédés	-61		-61	-61		-61
Conjoints survivants décédés	-32		-32	-25		-25
	-119	0	-119	-113	-1	-114
Sorties par suppression de pension						
Invalides définitifs	-3	-10	-13	-6	-7	-13
Conjoints survivants décédés	-2		-2			
	-5	-10	-15	-6	-7	-13

Pensions temporaires

Invalides temporaires	15		15	15		15
Enfants	10		10	2		2
	25	0	25	17	0	17

Effectif au 1^{er} janvier 2012 / 2011	4'849	45	4'894	4'635	39	4'674
---	--------------	-----------	--------------	--------------	-----------	--------------

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2012 / 2011						
Invalides définitifs	753	25	778	736	25	761
Invalides temporaires	80		80	65		65
Retraités	2'786	18	2'804	2'633	13	2'646
Conjoints survivants	885	2	887	866	1	867
Enfants	345		345	335		335
	4'849	45	4'894	4'635	39	4'674

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques (art. 2b des Statuts);
- b) le plan ordinaire (art. 2c des Statuts);
- c) le plan minimum LPP (art. 2d des Statuts).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès l'entrée en fonction de l'assuré et jusqu'à son affiliation dans le plan ordinaire.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan ordinaire.

Le plan ordinaire couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. Pour ce plan, un contrat est conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan ordinaire (art. 2c des Statuts).

Son équilibre financier est déterminé selon le système de financement mixte. La part de financement en répartition est de 30 % et celle en capitalisation de 70 %.

Le plan minimum LPP, pour sa part, applique le système de la primauté des cotisations.

Cotisations du plan risques (art. 29 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du traitement cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 29a des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du traitement cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8 %	ou	9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
contribution spéciale	employeur	8 %	ou	6 %
		<u>24 %</u>		<u>24 %</u>

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts) *

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses ;
- le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique (art. 132 des Statuts).

* Le rendement de la fortune du fonds est limité aux dépenses de l'exercice.

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 41 des Statuts)

Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 1'029'474.40 (2010 : CHF 1'044'347.35). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

- immeubles de plus de 10 ans 7,25 %
- immeubles de 10 ans et moins 6,50 %
- immeubles pour lesquels
un loyer net est encaissé 6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que de données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2009.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier à toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation n'ont fait l'objet que de changements rédactionnels pour l'exercice 2011.

Les cotisations et prestations relatives au plan minimum LPP ont été incorporées au bilan et au compte d'exploitation de la CIP. Les chiffres 2010 ont été retraités et un détail en est présenté au point 7.3.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

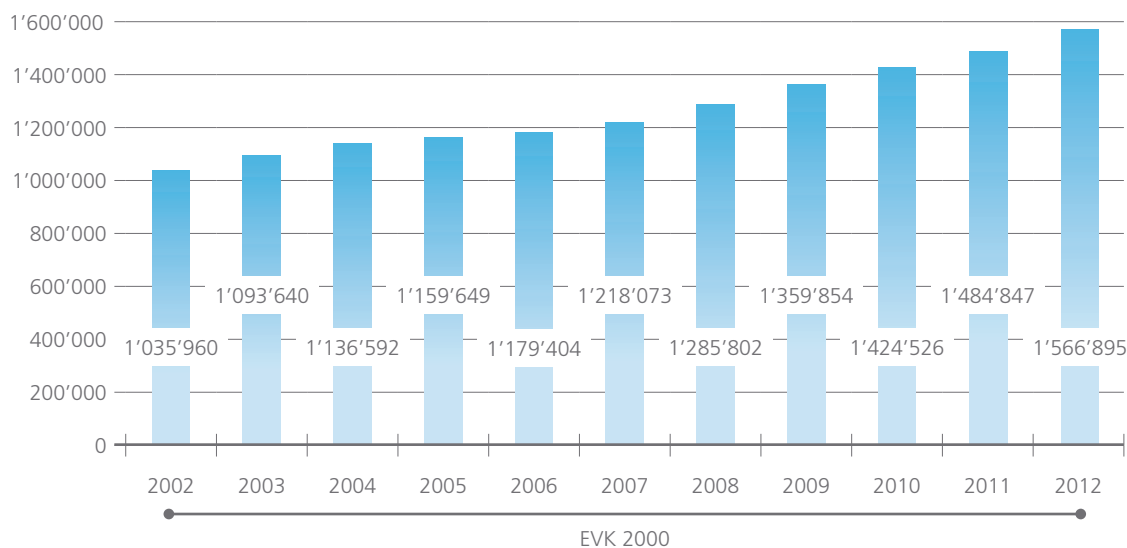
La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires (art. 166 des Statuts).

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

Plan ordinaire et plan risques

Actifs

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier 2012.

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 2'604'137.10 au 31 décembre 2011 (CHF 3'012'496.45 au 31 décembre 2010). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins au 1^{er} janvier)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	2011 CHF	2010 en CHF
Actifs	585'604'819.65	550'923'682.45
Invalides	23'709'675.25	24'751'956.75

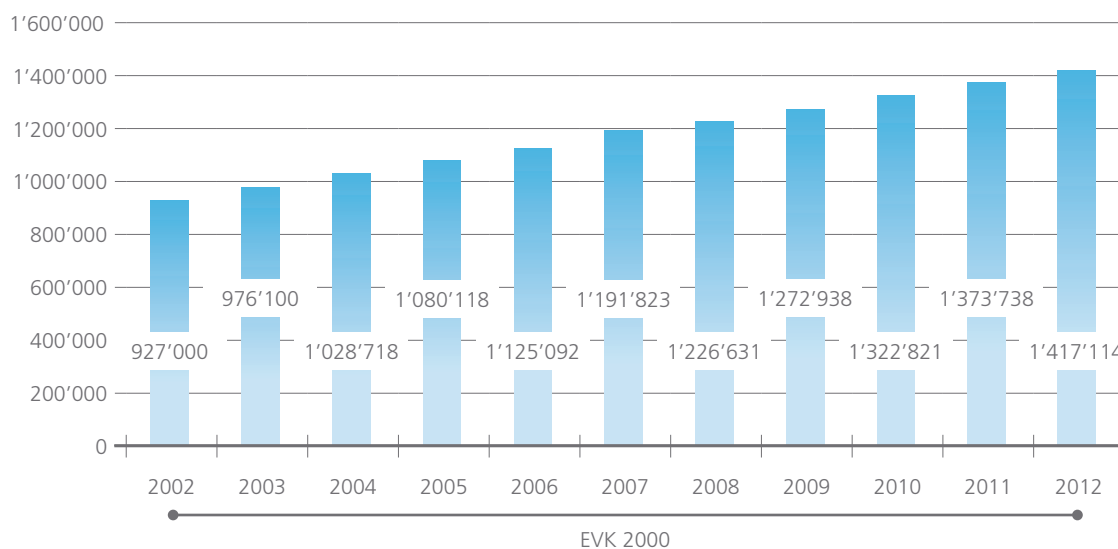
En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 2'265'854.20 pour les assurés actifs et CHF 256'214.70 pour les pensionnés en 2011 (CHF 2'149'891.45 pour les assurés actifs et CHF 228'444.25 pour les pensionnés en 2010).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

Plan ordinaire

Pensionnés

en milliers de CHF



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des pensionnés affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 1'078'928.00 au 31 décembre 2011 (CHF 1'052'661.00 au 31 décembre 2010). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les dispositions des articles 140 et 141 des Statuts prévoient des expertises tous les quatre ans.

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé; les dates retenues ont été le 31 décembre 2010 pour les comptes et le 1^{er} janvier 2011 pour les données individuelles.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 13 décembre 2011 sont les suivantes:

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Le règlement sur les passifs de nature actuarielle est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Les provisions techniques constituées à la fin 2010 sont conformes audit règlement.
- Le règlement pour la liquidation partielle a été approuvé par l'Autorité de surveillance des fondations en date du 15 juillet 2009. Il est donc à jour.
- Le degré de couverture de la Caisse est de 70,1% à la fin 2010. Il a été déterminé conformément aux exigences légales et réglementaires. L'objectif statutaire est atteint à cette date.

- L'équilibre financier de la Caisse intercommunale de pensions n'est pas assuré compte tenu du changement de tables actuarielles (passage à VZ2010 (P2012)).
- La Caisse devra prendre des mesures dans les meilleurs délais afin d'élaborer un plan permettant à la Caisse de satisfaire les nouvelles dispositions fédérales concernant la recapitalisation des institutions de prévoyance de corporations de droit public.

Depuis l'expertise actuarielle, le Conseil a entrepris différentes analyses par l'intermédiaire d'une commission de révision des Statuts composée paritairement. Ces études s'effectuent en collaboration avec l'expert (voir point 9.1).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 3,5 % (art. 132 des Statuts).

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	95'119'921.00	85'865'552.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	77'941'281.00	68'686'912.00
Provision pour indexations futures (100 %)	17'178'640.00	17'178'640.00

5.6.1. Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision a été constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, cette provision continue à être alimentée de la même manière jusqu'au changement des tables actuarielles.

5.6.2. Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Provision pour indexations futures (100 %)	17'178'640.00	17'178'640.00
Solde au 1 ^{er} janvier	17'178'640.00	17'178'640.00
Prélèvement de l'année	0.00	0.00
Attribution de l'année	0.00	0.00

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée en 2011.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2011.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 139 des Statuts, le degré de couverture est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe.

Le degré de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre, le degré de couverture de la CIP, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme suit :

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	3'079'128'725.00	2'944'451'162.00
Part de financement en répartition (30 %) [art. 139 des Statuts]	-923'738'618.00	-883'335'349.00
Total des capitaux de prévoyance	2'155'390'107.00	2'061'115'813.00
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	3'305'814.64
Fonds libres (+) / découvert (-)	-85'435'049.40	0.00
Fortune de prévoyance disponible	2'069'955'057.60	2'064'421'627.64

Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	67,23 %	70,11 %
---	----------------	----------------

Degré de couverture minimum art. 139 des Statuts	70,00 %	70,00 %
---	----------------	----------------

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'avoir un degré de couverture de 100%, le degré d'équilibre se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CIP 70%).

Degré d'équilibre	96,04 %	100,16 %
--------------------------	----------------	-----------------

5.9 Fonds libres / découvert

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	-85'435'049.40	0.00
Solde au 1 ^{er} janvier	0.00	0.00
Prélèvement de l'année	-85'435'049.40	0.00
Attribution de l'année	0.00	0.00

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2011					31.12.2010				
	en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2011			en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2010		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	46'331	2,21	0	1	5	87'134	4,18	2	4	6
Obligations libellées en CHF	267'241	12,76	8	10	13	277'261	13,31	11	13	15
Obligations libellées en monnaies étrangères	307'580	14,69	7	9	15	323'592	15,53	14	16	18
Actions de sociétés suisses	231'445	11,05	10	12	14	250'958	12,04	9	11	13
Actions de sociétés étrangères	236'942	11,31	12	15	17	238'575	11,45	9	11	13
Titres de gages immobiliers	197'882	9,45	8	10	12	163'407	7,84	6	8	10
Immobilier suisse	543'645	25,96	23	26	28	523'040	25,10	24	26	28
Placements alternatifs	137'441	6,56	5	7	9	145'807	7,00	5	7	9
Placements privés	58'218	2,78	2	5	7	51'398	2,47	0	2	4
Autres placements	67'643	3,23	3	5	7	22'567	1,08	0	2	4
Total	2'094'368	100,00		100		2'083'739	100,00		100	

Conformément au règlement des placements, il n'y a désormais plus d'allocations tactique et stratégique mais une seule allocation des actifs, avec des marges ajustées à chaque classe. Le Conseil a approuvé les dépassements de l'allocation mentionnés ci-avant.

Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, fonds en matières premières et placements alternatifs diversifiés).

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

Chaque année, la CIP fait calculer la performance par Coninco Advisory SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5 et 57, al. 2 et 3 de l'OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs 2011 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,72 % et 11,44 % (2010: entre 5,58 % et 11,16 %).

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs serait de:

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Variation CHF
Total des placements	2'094'367'684.94	2'083'739'214.69	
1 écart-type	119'797'831.58	116'272'648.18	
2 écarts-types	239'595'663.16	232'545'296.36	7'050'366.80

Le résultat de l'exercice 2011 a occasionné un prélèvement de la totalité de la réserve de fluctuation de valeurs.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs:

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	3'305'814.64
Situation au 1 ^{er} janvier	3'305'814.64	29'585'025.52
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-3'305'814.64	-26'279'210.88

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Placements	2'094'367'684.94	2'083'739'214.69
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	46'331'225.18	87'134'396.85
Comptes de chèques postaux et bancaires	15'019'477.25	24'794'763.63
Placements collectifs marché monétaire	7'761'898.66	40'788'856.14
Débiteurs employeurs et assurés	21'084'709.05	19'784'060.25
Autres débiteurs	2'685'140.22	1'956'716.83
Correctif d'actif	-220'000.00	-190'000.00
Obligations libellées en CHF	267'241'404.09	277'260'601.65
Placements collectifs	166'937'388.84	187'133'346.40
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	100'304'013.25	90'127'253.25
Prêts divers	2.00	2.00
Obligations libellées en monnaies étrangères	307'580'157.84	323'592'060.40
Placements collectifs	307'580'157.84	323'592'060.40
Actions de sociétés suisses	231'444'660.94	250'958'199.22
Placements collectifs	230'787'313.44	250'296'466.72
Actions non cotées	657'347.50	661'732.50
Actions de sociétés étrangères	236'941'811.25	238'574'620.35
Placements collectifs	236'941'811.25	238'574'620.35
Titres de gages immobiliers	197'882'245.15	163'406'650.28
Créances hypothécaires	161'024'560.40	131'364'292.00
Crédits de construction	15'891'971.45	11'406'501.60
Placements collectifs	21'015'713.30	20'685'856.68
Correctif d'actif	-50'000.00	-50'000.00
Immobilier suisse	543'645'001.90	523'040'128.34
Immobilier direct	519'044'052.00	505'256'819.23
Investissements en cours	644'449.25	4'069'331.14
Terrains et projets en développement	1'237'551.80	1'236'971.80
Placements collectifs	24'104'375.07	14'334'626.86
Correctif d'actif	-1'385'426.22	-1'857'620.69
Placements alternatifs	137'440'631.43	145'806'855.28
Placements privés	58'217'945.32	51'398'365.65
Autres placements	67'642'601.84	22'567'336.67
Immobilier étranger (non coté)	6'280'160.00	0.00
Matières premières	23'952'301.18	11'497'896.28
Microfinance	12'625'881.46	1'003'195.95
Obligations convertibles	24'784'259.20	10'066'244.44

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sur devises sont les suivants :

	2011		2010	
	Valeur nette de remplacement en CHF	Volume net des contrats en CHF (vente)	Valeur nette de remplacement en CHF	Volume net des contrats en CHF (vente)
Opérations à terme sur devises	-492'025.07	17'326'974.00	–	–
Options	790.56	1'660'569.28	–	–

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle du risque de change découlant des placements privés.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

	Engagements au 31.12.2011 en CHF	Engagements au 31.12.2010 en CHF
Crédits de construction	45'201'305.55	16'720'286.65

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

	Engagements au 31.12.2011 en CHF	Engagements au 31.12.2010 en CHF
Immobilier suisse (placements collectifs)	1'750'000.00	249'900.00

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées, en 2011 de société en commandite de placements collectifs et en 2010 de société coopérative immobilière.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2011	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2011	Engagements en devises étrangères au 31.12.2010	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2010
Placements privés			39'716'199.03			34'708'310.50
a) Placements privés (en CHF)			1'308'167.37			1'553'784.21
b) Placements privés (en EUR)	13'681'240.37	1.21390	16'607'657.68	11'531'210.42	1.25046	14'419'317.39
c) Placements privés (en USD)	23'313'414.59	0.93510	21'800'373.98	20'099'998.82	0.93210	18'735'208.90
Immobilier étranger			24'237'812.07			0.00
a) Immobilier étranger (en EUR)	9'999'160.60	1.21390	12'137'981.06			0.00
b) Immobilier étranger (en USD)	12'939'611.81	0.93510	12'099'831.00			0.00

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2011 CHF	2010 CHF
Résultat net sur placements	-16'631'756.57	42'077'873.90
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-31'078.52	-444'512.89
Produits	118'130.57	244'881.46
Charges	-3'644.34	-11'189.02
Gains et pertes	-13'581.87	-471'826.63
Plus- ou moins-values non réalisées	-3'932.83	-44'566.31
Variation du correctif d'actif	-30'000.00	-50'000.00
Frais d'administration et de gestion	-98'050.05	-111'812.39
Obligations libellées en CHF	7'893'474.52	8'117'613.19
Produits	6'424'887.80	7'316'153.55
Gains et pertes	371'722.19	378'438.65
Plus- ou moins-values non réalisées	1'415'046.28	721'564.27
Frais d'administration et de gestion	-318'181.75	-298'543.28
Obligations libellées en monnaies étrangères	611'569.28	-17'452'972.32
Produits	6'148'840.86	8'900'059.58
Gains et pertes	-351'630.40	0.00
Plus- ou moins-values non réalisées	-4'719'782.62	-25'888'617.72
Frais d'administration et de gestion	-465'858.56	-464'414.18
Actions de sociétés suisses	-22'302'560.13	9'761'932.12
Produits	5'809'683.95	4'260'815.50
Gains et pertes	-4'385.00	-1.00
Plus- ou moins-values non réalisées	-27'771'025.12	5'831'910.22
Frais d'administration et de gestion	-336'833.96	-330'792.60
Actions de sociétés étrangères	-25'409'517.95	3'455'769.13
Produits	2'284'906.83	2'570'881.90
Plus- ou moins-values non réalisées	-27'330'348.44	1'211'289.19
Frais d'administration et de gestion	-364'076.34	-326'401.96
Titres de gages immobiliers	4'168'786.47	3'904'451.53
Produits	4'243'492.76	4'024'093.09
Plus- ou moins-values non réalisées	329'856.62	244'689.47
Variation du correctif d'actif	0.00	0.00
Frais d'administration et de gestion	-404'562.91	-364'331.03
Immobilier suisse	27'151'816.57	29'040'091.84
Produits	37'142'250.67	36'173'864.42
Gains et pertes	494'429.60	63'759.00
Plus- ou moins-values non réalisées	1'328'756.25	3'413'573.94
Variation du correctif d'actif	472'194.47	500'278.61
Frais d'entretien et autres charges	-9'530'877.22	-8'499'619.29
Frais d'administration et de gestion	-2'754'937.20	-2'611'764.84
Placements alternatifs	-7'906'567.07	2'934'424.45
Produits	817'870.83	839'864.84
Gains et pertes	-1'028'533.92	-677'769.47
Plus- ou moins-values non réalisées	-7'322'709.39	3'227'897.98
Frais d'administration et de gestion	-373'194.59	-455'568.90
Placements privés	4'037'472.40	1'225'299.53
Produits	487'045.53	183'907.21
Gains et pertes	2'616'660.55	798'120.07
Plus- ou moins-values non réalisées	1'270'206.71	572'924.18
Frais d'administration et de gestion	-336'440.39	-329'651.93
Autres placements	-4'845'152.14	1'535'777.32
Produits	180'524.47	33'507.05
Gains et pertes	-1'488'051.36	516'353.66
Plus- ou moins-values non réalisées	-3'237'119.30	1'050'973.72
Frais d'administration et de gestion	-300'505.95	-65'057.11

La présentation distincte des plus- ou moins-values non réalisées de l'exercice permet de calculer la performance et le rendement; la présentation distincte des frais permet de calculer les performances brute et nette.

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyen investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2011			2010		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	42'659'144	-31'079	-0,07	73'329'238	-444'513	-0,61
Obligations libellées en CHF	271'560'839	7'893'475	2,91	272'681'151	8'117'613	2,98
Obligations libellées en monnaies étrangères	313'413'641	611'569	0,20	341'216'674	-17'452'972	-5,11
Actions de sociétés suisses	253'792'939	-22'302'560	-8,79	241'058'465	9'761'932	4,05
Actions de sociétés étrangères	250'998'580	-25'409'518	-10,12	234'099'777	3'455'769	1,48
Titres de gages immobiliers	179'450'758	4'168'786	2,32	161'788'706	3'904'452	2,41
Immobilier suisse	533'262'854	27'151'817	5,09	513'198'005	29'040'092	5,66
Placements alternatifs	144'443'974	-7'906'567	-5,47	138'191'271	2'934'424	2,12
Placements privés	54'582'302	4'037'472	7,40	45'687'692	1'225'300	2,68
Autres placements	46'264'604	-4'845'152	-10,47	15'963'972	1'535'777	9,62
Performance des placements	2'090'429'635	-16'631'757	-0,80	2'037'214'950	42'077'874	2,07

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
7.1.1 Compte de régularisation actif	558'822.10	630'285.85
Intérêts courus	555'312.10	545'419.85
Autres comptes de régularisation	3'510.00	84'866.00

Passif	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
7.1.2 Autres dettes	3'603'719.31	1'174'529.16
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	670'454.70	186'675.64
Autres créanciers	2'933'264.61	987'853.52

7.1.3 Compte de régularisation passif	3'303'654.68	3'616'722.19
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	15'643.00	23'012.10
Loyers perçus d'avance	1'086'225.45	1'270'301.00
Autres comptes de régularisation	2'201'786.23	2'323'409.09

7.1.4 Provisions non techniques	9'110'000.00	9'115'000.00
Fonds de solidarité	8'975'000.00	8'975'000.00
Provisions pour risques	135'000.00	140'000.00

Répartition des provisions non techniques

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

Solde au 1 ^{er} janvier	8'975'000.00	8'975'000.00
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-92'434.80	-112'849.90
Attribution au taux technique de 3,5 % (limitée aux dépenses nettes)	92'434.80	112'849.90
Solde au 31 décembre	8'975'000.00	8'975'000.00

Provision pour risques

Solde au 1 ^{er} janvier	140'000.00	145'000.00
Variation de la provision	-5'000.00	-5'000.00
Solde au 31 décembre	135'000.00	140'000.00

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2011 CHF	2010 CHF
7.2.1 Autres prestations réglementaires	5'917'905.50	5'928'936.50
Suppléments temporaires	5'825'470.70	5'816'086.60
Prestations fonds de solidarité	92'434.80	112'849.90
Prestations du fonds de solidarité	92'434.80	112'849.90
Prestations mensuelles	88'635.50	88'748.15
Allocations uniques	3'799.30	24'101.75
7.2.2 Prestations de sortie	52'140'227.30	49'540'035.80
Prestations de libre passage en cas de sortie : En 2011, 679 assurés (576 en 2010) ont démissionné sans avoir droit à une pension	41'405'885.85	38'154'519.00
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce : En 2011, 95 (102 en 2010) pour l'accession à la propriété En 2011, 33 (36 en 2010) ensuite de divorce	7'993'332.00 2'741'009.45	8'559'165.30 2'826'351.50
7.2.3 Frais d'administration	3'462'455.01	3'015'473.94
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	167'929.16	139'590.96
Frais d'examens médicaux	14'685.96	13'734.65
Expertises, travaux techniques et divers	119'232.58	95'306.00
Frais de gestion des dossiers	3'160'607.31 ¹⁾	2'766'842.33 ¹⁾
1) (Selon effectif au 01.01 + nouveaux actifs x prix par dossier) + TVA (CHF 193.25 pour 2011 et CHF 187.60 pour 2010) Restitution de l'année [la gérante a procédé à une restitution de 3,30% (7,22% en 2010) des frais par dossier]	3'268'607.31 -108'000.00	2'982'042.33 -215'200.00
Total des frais d'administration	3'462'455	3'015'474
Nombre d'actif / pensionné au 01.01.2012 / 2011	15'443	14'615
Frais d'administration en CHF par actif / pensionné	224.21	206.33
Traitements cotisants	583'876'968	553'987'162
Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.593%	0.544%

7.3 Retraitement des chiffres de l'exercice 2010 en incorporant le plan minimum LPP

Les effets de l'incorporation du plan minimum LPP sur les chiffres du bilan et du compte d'exploitation 2010 sont les suivants :

Bilan au 31 décembre 2010

Actif	31.12.2010 initial CHF	31.12.2010 plan minimum LPP CHF	31.12.2010 après incorporation CHF
Placements	2'083'698'256.39	40'958.30	2'083'739'214.69
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	87'093'438.55	40'958.30	87'134'396.85
Obligations libellées en CHF	277'260'601.65		277'260'601.65
Obligations libellées en monnaies étrangères	323'592'060.40		323'592'060.40
Actions de sociétés suisses	250'958'199.22		250'958'199.22
Actions de sociétés étrangères	238'574'620.35		238'574'620.35
Titres de gages immobiliers	163'406'650.28		163'406'650.28
Immobilier suisse	523'040'128.34		523'040'128.34
Placements alternatifs	145'806'855.28		145'806'855.28
Placements privés	51'398'365.65		51'398'365.65
Autres placements	22'567'336.67		22'567'336.67
Compte de régularisation actif	630'285.85	-	630'285.85
Actifs provenant de contrats d'assurance	-	599'442.10	599'442.10
	2'084'328'542.24	640'400.40	2'084'968'942.64

Passif	31.12.2010 initial CHF	31.12.2010 plan minimum LPP CHF	31.12.2010 après incorporation CHF
Dettes	7'175'192.41	640'400.40	7'815'592.81
Prestations de libre passage et rentes	6'026'483.20	614'580.45	6'641'063.65
Autres dettes	1'148'709.21	25'819.95	1'174'529.16
Compte de régularisation passif	3'616'722.19		3'616'722.19
Provisions non techniques	9'115'000.00		9'115'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'061'115'813.00		2'061'115'813.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	1'484'847'372.00		1'484'847'372.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)	1'373'738'238.00		1'373'738'238.00
Provisions techniques (100 %)	85'865'552.00		85'865'552.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	2'944'451'162.00		2'944'451'162.00
Part de financement en répartition (30 %) [art. 139 des Statuts]	-883'335'349.00		-883'335'349.00
Réserve de fluctuation de valeurs	3'305'814.64		3'305'814.64
Situation au 1 ^{er} janvier	29'585'025.52		29'585'025.52
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-26'279'210.88		-26'279'210.88
Fonds libres (+) / découvert (-)	0.00		0.00
Situation au 1 ^{er} janvier	0.00		0.00
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	0.00		0.00
	2'084'328'542.24	640'400.40	2'084'968'942.64

7.3 Retraitement des chiffres de l'exercice 2010 en incorporant le plan minimum LPP (suite)

Compte d'exploitation

	31.12.2010 initial CHF	31.12.2010 plan minimum LPP CHF	31.12.2010 après incorporation CHF
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	135'628'725.75	961'453.40	136'590'179.15
Cotisations des salariés	45'597'766.40	438'430.20	46'036'196.60
Cotisations de l'employeur	45'597'766.40	438'430.20	46'036'196.60
Cotisations supplémentaires des salariés	479'682.15		479'682.15
Cotisations supplémentaires de l'employeur	41'281'703.85	8'789.65	41'290'493.50
Primes uniques et rachats	2'392'457.65	75'803.35	2'468'261.00
Subsides du fonds de garantie	279'349.30		279'349.30
+ Prestations d'entrée	54'340'526.95	1'921'615.00	56'262'141.95
Apports de libre passage	52'984'682.95	1'921'615.00	54'906'297.95
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	1'355'844.00		1'355'844.00
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	189'969'252.70	2'883'068.40	192'852'321.10
- Prestations réglementaires	-122'846'547.15	-106'452.50	-122'952'999.65
Rentes de vieillesse	-77'238'353.00	-14'369.70	-77'252'722.70
Rentes de survivants	-14'598'524.35	-2'550.60	-14'601'074.95
Rentes d'invalidité	-17'023'802.05	-27'776.75	-17'051'578.80
Autres prestations réglementaires	-5'928'936.50		-5'928'936.50
Prestations en capital retraite	-7'551'732.60	-47'520.90	-7'599'253.50
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-505'198.65	-14'234.55	-519'433.20
- Prestations de sortie	-46'771'233.40	-2'768'802.40	-49'540'035.80
Prestations de libre passage en cas de sortie	-35'385'716.60	-2'768'802.40	-38'154'519.00
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-11'385'516.80		-11'385'516.80
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-169'617'780.55	-2'875'254.90	-172'493'035.45
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70 %)	-84'278'712.00	-	-84'278'712.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	-60'321'065.00		-60'321'065.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100 %)	-50'917'133.00		-50'917'133.00
Variation des provisions techniques	-9'159'962.00		-9'159'962.00
Variation de la part de financement en répartition (30 %)	36'119'448.00		36'119'448.00
+ Produits de prestations d'assurance	0.00	2'875'254.90	2'875'254.90
Prestations d'assurance	0.00	2'875'254.90	2'875'254.90
- Charges d'assurance	-1'498'632.00	-2'883'068.40	-4'381'700.40
Prime d'assurance	0.00	-2'883'068.40	-2'883'068.40
Cotisations au fonds de garantie	-1'498'632.00		-1'498'632.00
= Résultat net de l'activité d'assurance	-65'425'871.85	-	-65'425'871.85

L'incorporation du plan minimum LPP ne présente aucun effet sur le résultat des placements ni sur les autres charges et autres produits, ni d'ailleurs sur la répartition du résultat.

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2010 ont été adressés à l'Autorité de surveillance des fondations.

L'Autorité de surveillance des fondations a, à sa demande, été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2011.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Les Statuts de la CIP (art. 139 al. 3) fixent expressément le degré de couverture minimum à un seuil inférieur à 100 %. Par conséquent, l'objectif de 70 % ne présente pas de découvert en tant que tel.

Les 70 % représentent la part financée en capitalisation, les 30 % celle financée en répartition (voir point 3.2).

Néanmoins, à l'instar d'autres caisses de pension de corporations de droit public, la CIP devra se conformer à la nouvelle exigence posée par le droit fédéral et atteindre un degré de couverture de 80 % dans un délai de 40 ans.

Au 31 décembre 2011, le taux de capitalisation calculé par la Caisse s'établit à 67,23 % (voir point 5.8). Au vu des résultats des différentes projections établies, notamment l'expertise actuarielle réalisée au 31 décembre 2010 (voir point 5.5), la caisse doit procéder à une révision de son financement et de son plan de prévoyance, ainsi qu'à une adaptation des bases techniques utilisées.

Cette situation implique la prise de mesures structurelles. Dans cette perspective, une commission composée de représentants des employeurs et des assurés a été constituée et étudie d'ores et déjà les différentes mesures pouvant être implémentées. Les premières réflexions seront présentées lors de la prochaine Assemblée des délégués de la CIP. Au vu des impératifs légaux, le processus devra être achevé au 31 décembre 2013.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. En outre, la Caisse participe à une procédure en relation avec un sinistre survenu dans le domaine immobilier. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Attestation de l'expert de la Caisse

**Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)****Attestation de l'expert agréé en
prévoyance professionnelle (art. 53 LPP)**

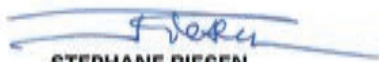
La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte dont l'objectif de couverture est fixé à 70 % (art. 139 al. 3 des statuts). La CIP peut appliquer ce système financier, conformément à la dérogation au principe du bilan en caisse fermée prévue à l'art. 69 al. 2 LPP, compte tenu de son statut de droit public et de la garantie accordée par l'employeur (art. 142a des statuts). Ce système financier est valable jusqu'au 31 décembre 2011. Dès le 1^{er} janvier 2012, les articles 72a et suivants LPP s'appliquent.

Au 31 décembre 2011, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 67,2 % alors qu'il se trouvait à 70,1 % une année auparavant. La CIP se trouve donc en situation sous-couverture par rapport au système financier statutaire. La réserve de fluctuation de valeurs est par conséquent nulle. Une expertise actuarielle au 31 décembre 2010 a été réalisée. Nous y recommandons à la Caisse un changement de tables actuarielles (passage à VZ 2010) et le maintien du taux technique à son niveau actuel (3,5 %). Nous avons constaté que l'équilibre financier structurel à long terme de l'institution n'est pas assuré compte tenu :

- Du changement de tables actuarielles recommandé ;
- Des mesures que la CIP devra prendre dans les délais légaux afin d'élaborer un plan lui permettant de satisfaire aux dispositions des articles 72a et suivants LPP. Notons que ces contraintes légales conduisent à un objectif de couverture supérieur de 10 points (80 % au 31 décembre 2051) à celui fixé actuellement par les statuts de la CIP.

Nous sommes en outre en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2011 :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement devront être adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis.
- Le degré de couverture se situe à 67,2 %, soit 2,8 points au-dessus de son système financier statutaire. La réserve de fluctuation de valeurs n'atteint pas par conséquent sa valeur-cible et doit être constituée.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.



STEPHANE RIESEN
Directeur
Expert agréé LPP



CHRISTOPHE NORMAND
Mandataire commercial
Actuaire ASA

Lausanne, le 11 avril 2012.

Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle · Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration de la

Caisse intercommunale de pensions, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse intercommunale de pensions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et aux statuts.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 85'435'049 par rapport à l'objectif de couverture minimum de 70% fixé à l'art. 139 des statuts et un degré de couverture de 67.23% selon l'art. 44 al. 1 OPP 2 (déterminé selon le principe du bilan en caisse fermée en capitalisation intégrale). Dans son rapport d'expertise technique du 13 décembre 2011, l'expert agréé a communiqué son évaluation de la situation financière de la Caisse intercommunale de pensions. Des mesures d'adaptation structurelle doivent être prises de manière à élaborer un plan de financement permettant de garantir l'équilibre financier à long terme tout en prenant en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public), tel qu'indiqué aux points 5.5 et 9.1 de l'annexe.

Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que:

- le Conseil d'administration assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, ainsi que cela est expliqué sous les points 6.1 et 6.2 de l'annexe;
- le Conseil d'administration a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez les employeurs correspondent aux dispositions légales;

Rapport de l'organe de contrôle



- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- des mesures visant à atteindre l'équilibre financier à long terme sont à l'étude avec le concours de l'expert. Celles qui seront retenues devront être mises en œuvre conformément aux dispositions légales;
- les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil d'administration surveille l'évolution de la situation en terme de degré de couverture.

Nous constatons que la possibilité de restaurer l'équilibre financier à long terme et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez les employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Epalinges, le 29 mars 2012

BDO SA

René-Marc Blaser

Expert-réviseur agréé

Jean-Frédéric Braillard

Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels

Rapport de la Commission des comptes

La Commission des comptes de l'exercice 2011 est composée des délégués des communes de Prilly, Pully, Puidoux et de la Fondation Pro Senectute – Vaud, à Lausanne.

Après avoir pris connaissance des rapports de la Fiduciaire BDO SA, de l'expert de la Caisse Pittet Associés SA et des commentaires qu'ils contiennent, la Commission a examiné les éléments du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés. Elle relève toutefois les difficultés conjoncturelles qui ont marqué les marchés financiers.

La Commission a également examiné le mode de présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser.

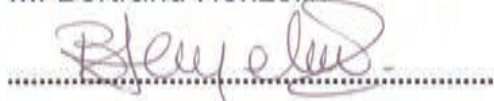
En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'Assemblée des délégués :

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration ;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 3 avril 2012

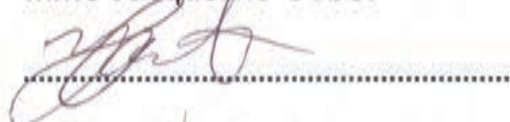
Le délégué de la Commune de Prilly

M. Bertrand Henzelin



La déléguée de Pro Senectute – Vaud

Mme Jacqueline Gobet



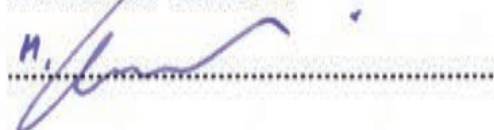
Le délégué de la Commune de Puidoux

M. Eric-Alain Roulet



Le délégué de la Commune de Pully

M. Martial Lambert



Inventaires

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14

Rennaz

- Riviera, centre commercial (participation)

Broye – Vully

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Hôpital 2 (anciennement Montillet 8)

Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59bis

Gros-de-Vaud

Echallens

- Praz-Palud 2A-B-C

Jura – Nord vaudois

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

Le Sentier

- Amoureux 32

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

Yvonand

- Tannerie 1

Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9, 19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53
- Croix-Blanche 23*

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

Lavaux – Oron

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

Pully

- Pallin 35-35A

Morges

Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

Denges

- Plaine 8

La Sarraz

- Levant 17-19-21-23-25-27

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2A-B-C

Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

Ouest lausannois

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Renens

- Baumettes 72-84
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Riviera – Pays-d'Enhaut

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13**

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chaillly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

Autre canton

Genève – Meyrin

- ICC, centre administratif (participation)*

* Nouvelle acquisition

** Anciennement Collège 22, nouvelle construction

Liste des employeurs – communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 4 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1^{er} janvier 2012

N = Nouvel employeur

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	3	0
48	1963	AFIRO, Lausanne	45	19
501	1925	Aigle	77	71
74	1970	Allaman	2	3
3	1957	Apples	12	3
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	1
183	1987	Arrondissement scolaire d'Echallens	0	1
216	1992	Arsco S.A., Coppet	18	0
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	0	0
209	1991	Assens	4	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	1	1
236	1994	Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	166	22
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier	0	0
243	1998	Association scolaire intercommunale du district d'Avenches, ASIA	2	2
N330	2012	Association de communes RAS Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA)	116	3
310	2009	Association de la garderie, jardin d'enfants « Les P'tits Bonshommes »	4	0
307	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges, ARCAM	4	0
208	1991	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	11	0
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	1	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	2	0
102	1974	Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens	0	15
152	1979	Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	2
255	1999	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	0
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson		
315	2010	Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)	30	1
163	1982	Association intercommunale du triage du Suchet	3	0
316	2008	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	10	0
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
313	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz St-Saphorin/Lavaux, ACPRS	1	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	2	1
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	9	11
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	0
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
147	1978	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	4	2
219	1992	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	578	213
256	2000	Association « Les Pinceaux Magiques », Lausanne		
N319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	25	0
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	521	141
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	195	52
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	435	80
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux, Pully	34	5
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	534	114
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	56	4
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois, ARASOL	55	7
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	61	5
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	45	5
			3078	791

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			3078	791
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	8	1
156	1981	Association scolaire de Terre Sainte, ASCOT	2	5
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthaz, ASICOPE	1	0
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	201	22
303	2008	Association « sécurité dans l'Ouest lausannois » - Polouest	126	4
N331	2012	Association « Sécurité Est Lausannois » Pully	47	7
280	2004	Association suisse du Multimédia – Swissmedia, Vevey	2	0
266	2001	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise », Lausanne	47	3
270	2002	Association des réseaux de soins de La Côte, Rolle	1	0
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	7	11
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	4	1
5	1924	Aubonne	50	23
104	1931	Avenches	31	16
115	1968	Ballaigues	8	5
6	1945	Baulmes	8	3
154	1980	Bavois	5	2
7	1951	Begnins	9	3
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	34	14
9	1961	Berolle	0	1
305	2008	Bettens	2	0
304	2008	Bioley-Orjulaz	2	0
510	1945	Blonay	53	33
205	1991	Boussens	5	0
N327	2012	Bourg-en-Lavaux	38	28
259	2000	Bournens	5	1
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	3	1
98	1970	Buchillon	5	3
288	2006	Bullet	7	0
120	1971	Bursinel	3	0
96	1966	Bursins	3	1
513	1951	Bussigny-près-Lausanne	83	42
206	1989	Carrouge	7	2
249	1999	Association régionale pour l'Action Sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	44	5
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	4	1
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	11	0
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	3	4
198	1990	Centre de rencontre et d'animation, Renens	0	2
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	11	6
127	1973	Chapelle-sur-Moudon	1	1
107	1967	Chardonne	12	8
81	1964	Château-d'Oex	31	22
141	1976	Chavannes-de-Bogis	6	3
188	1988	Chavannes-des-Bois	3	1
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
514	1928	Chavannes-près-Renens	63	33
15	1958	Chavornay	22	11
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	29	20
517	1951	Chexbres	12	16
130	1973	Colonie de vacances, Lutry		
87	1964	Commugny	9	5
222	1992	Communauté de la région lausannoise « COREL », Lausanne	7	0
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	2
103	1966	Coppet	47	8
73	1970	Corcelles-le-Jorat	4	1
112	1968	Corcelles-près-Payerne	7	5
518	1934	Corseaux	14	9**
551	1969	Corsier	30	15
19	1935	Cossonay-Ville	29	20
106	1974	Crans-près-Céligny	8	3
520	1945	Crissier	62	43
95	1966	Cugy	19	11
22	1959	Daillens	9	2
201	1989	Denens	3	0
62	1980	Duillier	4	2
190	1988	Dully	4	2
23	1949	Echallens	57	33
111	1967	Echandens	10	8
N322	2011	Echichens	12	2
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	149	56
			4714	1439

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			4714	1439
24	1932	Ecublens	91	55
162	1982	Ensemble hospitalier de La Côte, Ecole des soins infirmiers	0	4
161	1982	Ensemble hospitalier de La Côte, EMS les Pâquis	0	4
61	1971	Ensemble hospitalier de La Côte, hôpital d'Aubonne	0	2
77	1970	Ensemble hospitalier de La Côte, hôpital de Morges	23	33
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges	67	37
262	2000	EPS Echallens – Poliez-Pittet		
N318	2010	Essert-Pittet	1	0
94	1966	Essertines-sur-Rolle	4	1
20	1969	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	5	39
274	2002	Etablissement secondaire d'Aubonne et environs	3	0
180	1987	Etablissement scolaire Apples-Bière	1	1
261	2000	Etablissement scolaire Bercher-Pailly		
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs		
278	2003	Etablissement scolaire de Gimel et environs		
189	1988	Etablissement scolaire de Gland	0	1
221	1992	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	0
177	1986	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux	0	1
267	2000	Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle		
97	1966	Etoy	11	11
167	1983	Eysins	5	0
134	1974	Faug	5	1
110	1967	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly		
291	2006	Ferlens	2	0
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	2	1
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	4	0
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	11	3
234	1994	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges	468	102
300	2008	Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix		
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	4	0
218	1992	Fondation du centre de vie infantine « Les Acacias », Prilly	6	2
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	28	2
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	91	10
169	1986	Fondation du Midi, Nyon	17	0
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	0	3
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	52	6
258	2000	Fondation pour le dépistage du cancer du sein – Morges	2	0
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	11	2
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	105	24
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	38	3
46	1978	Forel-Lavaux	49	7
27	1951	Founex	13	8
28	1963	Froideville	16	4
59	1963	Gardes forestiers intercommunaux St-Cierges	7	3
60	1965	Gardes forestiers intercommunaux Champvent	1	1
133	1974	Gilly	0	1
159	1982	Gimel	5	1
137	1974	Gingins	12	6
585	1964	Gland	8	5
165	1982	Gollion	87	27
529	1924	Grandson	4	1
290	2006	Grens	25	14
186	1988	Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin	1	0
308	2009	Groupement forestier d'Apples	1	0
314	2009	Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR/VD	6	0
298	2010	Groupement forestier de la Menthue	1	0
309	2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	0
265	2001	Groupement forestier du Mollendruz	1	0
297	2007	Groupement forestier Jorat-Moudon	2	0
317	2010	Groupement forestier Payerne-Avenches	5	0
277	2003	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	24	0
31	1960	Hermenches		
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	1	2
88	1964	Hôpital de Moudon	0	1
79	1964	Hôpital de Nyon	1	15
89	1964	Hôpital du Chablais	9	8
171	1984	Hôpital intercantonal de la Broye, EMS Les Cerisiers, Payerne	2	1
			5972	1879

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			5972	1879
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	6	18
32	1947	Hôpital Riviera, site de Montreux	1	24
93	1974	Institution de Lavigny	66	65 **
N320	2011	Jorat-Menthue	7	2
33	1962	Jouxens-Mézery	6	3
123	1972	Juriens	2	1
292	2006	La Chaux	1	0
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	13	14
65	1970	La Sarraz	15	14
71	1970	La Solidarité, Lausanne	0	1
534	1924	La Tour-de-Peilz	102	98 **
35	1951	Lavey-Morcles	5	2
536	1946	Le Chenit	44	38
37	1945	Le Lieu	8	3
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	46	36
39	1932	Leysin	35	31
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	106	17
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	23	14
40	1963	L'Isle	7	4
41	1947	Lonay	12	5
158	1982	Longirod	3	1
42	1938	Lucens	22	18
182	1987	Lussy-sur-Morges	2	2
543	1930	Lutry	76	45 *
86	1964	Maison de repos, Corcelles-près-Concise	0	1
72	1970	Maison de retraite de Coppet		
200	1990	Method	3	0
125	1973	Mex	3	0
44	1955	Mézières	9	4
139	1975	Mies	11	3
293	2007	Moiry	4	0
145	1977	Molondin	1	0
118	1971	Mont-la-Ville	0	1
214	1992	Montcherand	1	0
N217	2011	Montilliez	5	1
45	1960	Montpreveyres	3	2
546	1924	Montreux	340	241 **
47	1956	Montricher	0	1
83	1964	Mont-sur-Rolle	10	8
548	1924	Morges	309	181
109	1967	Morrens	5	4
49	1938	Moudon	29	29 **
82	1964	Nyon	356	224 **
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	23	9
179	1986	Office du tourisme, Payerne	0	1
252	1999	Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs	0	0
51	1940	Ollon	85	56
552	1924	Orbe	63	51
242	1998	Organe régional de protection civile Riviera, Montreux	0	4
263	2001	Organisation Régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	7	2
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	251	45
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	2	0
550	1969	Ormont-Dessous	12	12
90	1965	Ormont-Dessus	19	11
N329	2012	Oron	19	8
253	1999	ORPC du district de Nyon	7	2
131	1973	Pailly	4	2
100	1966	Paudex	8	4
553	1924	Payerne	79	83 *
54	1949	Penthalaz	20	9
55	1963	Penthaz	8	3
295	2007	Peyres-Possens	1	0
220	1992	Poliez-Pittet	3	1
164	1982	Pompaples	4	1
199	1990	Prangins	25	7
598	1966	Préverenges	39	13
56	1927	Prilly	97	96 **
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	68	60
			8984	3814

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			8984	3814
273	2002	Protection civile région Morges	4	3
57	1941	Puidoux	17	10
558	1924	Pully	224	206 **
559	1924	Renens	228	118 **
36	1984	Rennaz	5	4
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	3	7
560	1945	Rivaz	1	1
99	1966	Roche	9	4
561	1924	Rolle	57	42
302	2009	Romainmôtier-Envy	3	0
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	18	13
244	1998	Saint-Barthélémy	2	0
117	1969	Saint-Cergue	11	8
563	1942	Sainte-Croix	46	58
502	1966	Saint-Légier – La Chiésaz	38	17
312	2009	Saint-Oyens	4	0
565	1938	Saint-Prex	41	23
66	1957	Saint-Saphorin/Lavaux	2	3
67	1963	Saint-Sulpice	15	17
282	2005	Savigny	29	6
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	95	84**
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	6	1
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	50	23**
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	0
210	1991	Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland	0	0
N328	2012	Servion	9	7
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	6	1
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	2	0
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	4	0
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	53	26
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	2
N323	2011	Suscévoz	1	0
21	1978	Sullens	4	1
53	1974	Thierrens	4	3
132	1973	Tolochenaz	4	1
213	1991	Treycovagnes	1	0
285	2005	Triage des Auges	1	0
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	0
230	1993	Triage forestier de Bullet	0	0
166	1982	Triage forestier de la Venoge	2	0
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1
279	2003	Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz	0	0
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	0
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	0
185	1987	Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de La Coudre	1	0
181	1987	Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	0
250	1999	TVT Services SA, Renens	12	2
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	4	5
N321	2011	Valbroye	21	9
571	1924	Vallorbe	40	32*
43	1969	Valorsa S.A., Renens	16	15
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	0
572	1924	Vevey	408	242**
573	1927	Veytaux	10	7
574	1954	Villeneuve	47	37
105	1967	Vufflens-la-Ville	6	3
75	1958	Vullyens	2	2
76	1956	Yens	24	10
577	1924	Yverdon-les-Bains	404	293*
578	1952	Yvonand	25	11
126	1973	Yvorne	8	3
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud)	7	32
0		Membres libres (art. 148 des Statuts)	0	19
		Employeurs sortis (art. 11,12, 13a des Statuts)	0	9
Totaux			10549	4894

313 communes, services et institutions d'utilité publique

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Jeudi 14 juin 2012

à 15 heures

Salle de spectacles de Renens

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
3. Rapport du Conseil d'administration
4. Rapport de la Commission des comptes
5. Discussion et approbation de la gestion et des comptes
6. Election d'un membre du Conseil d'administration représentant les assurés (en remplacement de M. Etienne Poget, préposé au contrôle des habitants, Nyon)
7. Election éventuelle d'un membre suppléant représentant les assurés
8. Nomination de la Commission des comptes
9. Orientation sur le projet de révision des Statuts
10. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts)

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 85 ans au service des communes, la CIP offre un plan de prévoyance attractif en primauté de prestations avec retraite à la carte.

Notre objectif de rente est fixé à 60 % du salaire assuré moyen acquis sur les trois dernières années pour une durée d'assurance de 36 ans.

De plus, l'âge de retraite minimum est fixé à 58 ans et les rentes sont indexées sur le coût de la vie en fonction des moyens de la Caisse.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

cip caisse
intercommunale
de pensions